

Plan stratégique national pour le secteur canadien de l'agriculture et de l'alimentation biologiques

Préparé par Rod MacRae, Ralph Martin, Anne Macey, Robert Beauchemin et Russ Christianson, avec la participation de centaines d'intervenants du secteur de l'agriculture et de l'alimentation biologiques

Révisé par : Rod MacRae

28 mars 2002

Publié par le Centre d'agriculture biologique du Canada (CABC),
Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse, Truro (N.-É.) Canada B2N 5E3

Table des matières

Remerciements

Résumé

1. Introduction
2. Pourquoi le développement du secteur biologique est-il important?
 - 2.1 L'adoption de l'agriculture biologique aide les gouvernements à régler les problèmes de pollution et à en réduire les coûts
 - 2.2 L'adoption de l'agriculture biologique peut réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada
 - 2.3 L'adoption de l'agriculture biologique restaure la confiance des consommateurs parce qu'elle n'a pas recours à des produits, à des pratiques ni à des procédés susceptibles de soulever la controverse chez certains
 - 2.4 L'adoption de l'agriculture biologique peut réduire le fardeau financier des agriculteurs
 - 2.5 L'adoption de l'agriculture biologique peut réduire les besoins de subsides gouvernementaux aux entreprises agricoles
 - 2.6 L'adoption de l'agriculture et de la transformation alimentaire biologiques peut contribuer à la revitalisation des collectivités rurales
3. Vision nationale pour le secteur canadien de l'agriculture et de l'alimentation biologiques
4. Principaux défis actuels pour le secteur
5. Plan stratégique : ce qui a été fait et ce qui reste à faire
6. Élaboration de plans d'action et d'engagements organisationnels
7. Conclusion

Notes et références

Remerciements

Le présent Plan stratégique a été élaboré par Rod MacRae, Russ Christianson, Anne Macey, Ralph Martin et Robert Beauchemin. Les auteurs tiennent à remercier les centaines de personnes qui ont passé en revue et commenté les versions préliminaires de ce document et toutes celles qui ont affiché des messages pertinents sur le forum de discussion. Merci à Randy Whitekker de la *Ontario Natural Foods Cooperative* pour son soutien lors de la préparation du document et du groupe de travail de Guelph chargé de la rétroaction. Merci également à Kim Delallo et à Tomas Nimmo qui ont contribué à l'organisation des groupes de travail, de même qu'à Charles-Eugène Bergeron et à Patricia Renfer qui ont respectivement rédigé et révisé la version française.

Ce document a été réalisé grâce au soutien financier accordé dans le cadre du programme « Trade 2000 » d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Nous tenons également à souligner le soutien apporté par Gilbert Parent, Shelley Manning et Julie Mercantini.

Résumé

Le secteur biologique est en émergence au Canada depuis plus de 40 ans. Bien que certaines régions au pays connaissent un développement rapide au chapitre de l'agriculture biologique, ce secteur ne dispose pas encore d'une vision et d'une plateforme d'action à l'échelle nationale. S'il est vrai que cette situation n'a pas semblé causer de problèmes pendant des années, les événements récents indiquent que le secteur biologique passera à côté de nombreuses occasions et pourrait même être pénalisé s'il ne se dote pas d'un programme national et ne fait pas sentir sa présence à Ottawa. Les virages observés sur les marchés intérieur et internationaux, ainsi que l'aide accrue octroyée par les gouvernements provinciaux et fédéral, montrent qu'il est temps pour le secteur biologique de se développer de façon stratégique, selon un plan qu'il aura lui-même élaboré.

Le Plan stratégique présenté dans ce rapport est fondé sur notre croyance en l'abondance : nous estimons qu'un plus grand nombre de fermes biologiques au Canada et beaucoup plus d'aliments biologiques sur les étagères des magasins seront avantageux à la fois pour les individus et la société. Le développement du secteur biologique fournit au gouvernement une occasion de régler six problèmes stratégiques urgents relatifs au secteur agricole et agroalimentaire :

- L'adoption plus répandue de l'agriculture biologique aide les gouvernements à régler les problèmes de pollution et à en réduire les coûts.
- L'adoption plus répandue de l'agriculture biologique peut réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada.
- L'adoption plus répandue de l'agriculture et de la transformation alimentaire biologiques restaure la confiance des consommateurs parce qu'elle n'a pas recours à des produits, à des pratiques ni à des procédés susceptibles de soulever la controverse chez certains.
- L'adoption plus répandue de l'agriculture biologique peut réduire le fardeau financier des agriculteurs.
- L'adoption plus répandue de l'agriculture biologique peut réduire les besoins de subsides gouvernementaux aux entreprises agricoles.
- L'adoption plus répandue de l'agriculture et de la transformation alimentaire biologiques peut contribuer à la revitalisation des collectivités rurales.

Par conséquent, le secteur biologique canadien propose la vision suivante :

- Le secteur biologique est une composante importante du système agricole et agroalimentaire canadien.
- Les agriculteurs biologiques sont capables de tirer un revenu décent de leurs activités.
- Les aliments biologiques sont accessibles et abordables pour toutes les classes de la société et ce, dans toutes les régions du pays.
- Le secteur de la transformation biologique est une industrie dynamique.
- L'adoption des systèmes agricoles biologiques contribue à la revitalisation rurale.

La concrétisation de cette vision ne peut se faire si le secteur biologique ne relève pas les nombreux défis auxquels il fait face à savoir :

- Un marché immature caractérisé par des approvisionnements qui ne suffisent pas à la demande et par des infrastructures déficientes qui ne permettent pas la circulation efficace et abordable des denrées, tant sur le marché intérieur qu'à l'extérieur du pays.
- Des lacunes au chapitre de la recherche, du transfert de connaissances et de l'appui financier aux agriculteurs biologiques, particulièrement durant la période de transition.
- Un nombre insuffisant de transformateurs et d'usines de transformation biologiques.
- Des organisations bénévoles surtaxées qui ne possèdent pas les ressources nécessaires pour contribuer au développement du secteur tout en renforçant leur expertise et en actualisant leur potentiel.
- Une opinion publique peu sensibilisée relativement aux avantages qu'apportent l'agriculture et les aliments biologiques.

Afin de surmonter les obstacles à son développement, le secteur biologique propose un Plan en sept étapes regroupant 32 stratégies liées aux éléments clés suivants :

- La certification et l'accréditation
- Les politiques, les programmes et le soutien à la réglementation émanant des gouvernements
- La recherche, l'éducation et la formation professionnelle
- Le développement des marchés intérieur et internationaux
- Le renforcement de la capacité organisationnelle du secteur
- Les partenariats avec les autres intervenants du secteur agricole

Nous espérons que l'acceptation générale de ce Plan stratégique par l'ensemble du secteur biologique fera en sorte que les organisations identifieront les tâches précises qu'elles sont en mesure de réaliser pour la mise en œuvre du Plan. Nous estimons que les discussions à cet égard au sein des organisations auront lieu au cours des six prochains mois. Les engagements pris par les organisations serviront de balises pour le comité d'orientation du Plan stratégique et pour d'autres collaborateurs afin de présenter de nouvelles demandes d'appui financier à la démarche de planification stratégique et assurer la mise en œuvre du Plan.

1. Introduction

Le secteur biologique est en émergence au Canada depuis plus de 40 ans. Bien que certaines régions au pays connaissent un développement rapide au chapitre de l'agriculture biologique, ce secteur ne dispose pas encore d'une vision et d'une plateforme d'action à l'échelle nationale. Une certaine collaboration entre les gouvernements provinciaux et le secteur existe dans certaines provinces (au Québec et en Colombie-Britannique) et est en voie d'être mise en œuvre dans d'autres provinces (au Manitoba, en Alberta et en Saskatchewan), mais un véritable travail de planification nationale, fondé sur les efforts réalisés à l'échelle provinciale, a toujours fait défaut jusqu'à maintenant. S'il est vrai que cette situation n'a pas semblé causer de problèmes pendant des années, les événements récents indiquent que le secteur biologique passera à côté de nombreuses occasions et pourrait même être pénalisé s'il ne se dote pas d'un programme national et ne fait pas sentir sa présence à Ottawa. Du côté de la mise en marché, la disparité des modèles de développement, selon les régions et les denrées, amenuise la volonté des entreprises de vente au détail et de services alimentaires d'acheter les produits biologiques canadiens. De par le monde et depuis plusieurs années, de nombreux gouvernements nationaux se sont intéressés activement à l'évolution de leur secteur biologique qui jouit ainsi d'une bonne longueur d'avance sur le Canada. Les organismes internationaux de normalisation et de développement étudient attentivement la nature et le potentiel de l'agriculture biologique.

Le gouvernement canadien manifeste un virage dans son approche, avec ses annonces récentes d'injections de quelque 1,5 M\$ dans le secteur biologique et la nouvelle vision énoncée par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de l'agriculture quant au secteur agricole et alimentaire. Les élus et les fonctionnaires fédéraux sont plus intéressés à discuter des enjeux du secteur biologique ; l'absence d'une représentation nationale leur pose donc un problème. Cette attitude est fondée d'une part sur la réalité, et d'autre part sur une méconnaissance du secteur biologique et de ce qui a déjà été réalisé à ce jour. Plusieurs intervenants du secteur biologique considèrent que l'action au plan national est intrinsèquement problématique. Selon l'expérience vécue par plusieurs et la théorie écologiste, la réussite de l'agriculture et de la distribution alimentaire biologiques dépend, au final, de son dynamisme à l'échelle locale et régionale, de là une certaine hésitation à consacrer des ressources à l'échelle nationale.

Pourtant, les modèles de développement agricole au Canada s'articulent autour de la production et de l'import-export de denrées alimentaires en vrac. Par conséquent, plusieurs agriculteurs (dont bon nombre sont certifiés biologiques) dépendent de la situation et de la réputation du Canada en tant que commerçant sur le marché alimentaire mondial. Une représentation nationale constitue donc un facteur crucial pour la réussite à court et à moyen terme de ces agriculteurs. Ainsi, le Plan stratégique qui a été proposé tente d'établir un équilibre entre ces deux importantes réalités. Ce Plan stratégique s'adresse aux organismes, aux entreprises et aux individus qui croient qu'il devrait exister un programme national qui reconnaît que la vitalité du secteur à l'échelle locale et régionale est incontournable, à défaut de quoi une activité nationale ne sera d'aucune utilité.

Contrairement à certains processus antérieurs, celui-ci n'est pas fondé sur des rencontres préliminaires, ni sur un consensus général exhaustif. Il est apparu à la suite d'une invitation

lancée par le gouvernement fédéral à des représentants du COG (*Canadian Organic Growers*), de la Table filière biologique du Québec, du Collège agricole de la Nouvelle-Écosse et du CCCPB (Conseil consultatif canadien de la production biologique) pour la présentation d'une demande de soutien financier visant l'élaboration d'un Plan stratégique national. Par la suite, Agriculture et Agroalimentaire Canada a fourni 27,000 \$ pour l'élaboration du Plan. Une ébauche du Plan a été rédigée par ce groupe de travail restreint, puis a été largement mise en circulation. Une rétroaction abondante a été fournie, tant virtuellement qu'en personne, et le document a été réécrit à quatre reprises afin de le rendre fidèle aux commentaires reçus.

Le Plan servira de document général de base pour mettre en chantier une représentation nationale et un programme national. Il sera utilisé à la fois par les intervenants du secteur biologique et par les gouvernements. La conception de ce Plan gravite autour de notre croyance en l'abondance : nous estimons qu'un plus grand nombre de fermes biologiques au Canada et beaucoup plus d'aliments biologiques sur les étagères des magasins seront avantageux à la fois pour les individus, la société et l'environnement. Le Plan propose une vision et quelques indicateurs de rendement, ainsi que des directives stratégiques liées aux éléments clés suivants :

- la certification et l'accréditation
- les politiques, les programmes et le soutien à la réglementation émanant des gouvernements
- la recherche, l'éducation et la formation professionnelle
- le développement des marchés intérieur et internationaux
- le renforcement de la capacité organisationnelle du secteur
- les partenariats avec les autres intervenants du secteur agricole

La mise en oeuvre du Plan dépendra de l'ampleur de l'appui qu'il recevra de la part du secteur et de la volonté manifestée par certains intervenants essentiels à en faciliter la mise en oeuvre. Quelques énoncés touchant la mise en oeuvre sont contenus à la fin de ce document.

2. Pourquoi le développement du secteur biologique est-il important?

L'agriculture et les aliments biologiques représentent bien plus qu'un simple marché de niche à développer. Les importants avantages découlant du système de production biologique demeurent peu connus, puisqu'ils n'ont pas encore été adoptés à une grande échelle. Toutefois, il est de plus en plus évident que l'adoption de tels systèmes de production comporte de nombreux avantages environnementaux, sociaux et économiques.

2.1 L'adoption de l'agriculture biologique aide les gouvernements à régler les problèmes de pollution et à en réduire les coûts.

L'agriculture contribue de manière considérable aux problèmes de qualité de l'eau, qu'ils soient ponctuels, comme un déversement, ou chroniques, comme la pollution causée par l'agriculture conventionnelle à la suite de l'écoulement d'excédents de nutriments dans les cours d'eau. On estime, par exemple, que le coût associé à la dégradation de l'eau par l'action des pratiques culturales aux États-Unis est de 2,6 G\$ US par année. Le coût des dommages aux ressources naturelles induits par les pesticides est estimé à 3,70 \$/kg de matière active¹. Par contre, une étude britannique des coûts réels du panier d'épicerie estime que les externalités imputables au mode de production biologique représentent le tiers de ceux liés au mode de production conventionnel², si bien que l'investissement dans l'agriculture biologique constitue une excellente stratégie pour réduire la pollution et en corriger les effets. À titre d'exemple, une étude suisse a conclu qu'il revenait moins cher de subventionner la conversion biologique d'agriculteurs riverains d'un lac que de déboursier les frais imputables à une solution d'épuration technologique³ pour ce même lac. La documentation américaine a bien établi le fait que les avantages tirés, à l'extérieur de la ferme, des mesures de réduction de la dégradation des sols et de l'eau sont largement supérieurs aux coûts défrayés par les agriculteurs pour la conservation des sols⁴. Par conséquent, ceux qui bénéficient des mesures d'atténuation, c'est-à-dire, la société en général, devraient payer au moins en partie des coûts à la ferme liés à la conservation des sols. Les municipalités régionales ontariennes de Waterloo et de Wellington investissent de façon importante dans des structures à l'échelle de la ferme qui permettent de diminuer la pollution afin de protéger leur prise d'eau potable⁵. Ce sont des exemples de juridictions ayant reconnu qu'il est moins onéreux d'investir dans la prévention que dans la réparation des dommages de la pollution agricole. Ces municipalités n'ont toujours pas étendu le concept à l'adoption du mode de production biologique. Le taux de mortalité des poissons dans les ruisseaux de l'Île-du-Prince-Édouard, conjugué aux applications « normales » d'endosulfan, de carbofurane, de mancozebe, de chlorothalonil et d'azinphos-méthyl dans les champs de pommes de terre sont, au Canada, des exemples probants des coûts du laisser-faire et des avantages de tels investissements.

2.2 L'adoption de l'agriculture biologique peut réduire les émissions des gaz à effet de serre du Canada.

L'agriculture, conjuguée à la consommation de combustibles fossiles qui en découle, contribue pour 13 % aux émissions de gaz à effet de serre (GES) du Canada, en hausse de 4 % depuis 1986⁶. Les principales sources d'émissions attribuables à l'agriculture au Canada sont :

- Le dioxyde de carbone (CO₂) : minéralisation de la matière organique du sol, consommation de combustibles fossiles, utilisation de pesticides et de fertilisants de synthèse
- Le méthane (CH₄) : fosses à lisier, animaux d'élevage
- Le protoxyde d'azote (N₂O) : usage inefficace ou inapproprié des engrais azotés se traduisant par d'importantes émissions d'azote dans l'eau et l'atmosphère.

Les émissions de N₂O et de CH₄ sont à réduire en priorité⁷ puisque les sols agricoles sont considérés comme des puits de carbone alors que les émissions provenant de l'agriculture sont estimées à 1 % seulement des émissions totales de CO₂. Par contre, l'agriculture contribue respectivement à 61 % et à 38 % des émissions de N₂O et de CH₄. Le N₂O représente plus de la moitié de toutes les émissions agricoles de GES⁹. De 50 à 75 % des émissions de N₂O imputables à l'agriculture se produisent au printemps, entre la fonte des neiges et les semailles. Les élevages contribuent pour 42 % aux émissions de GES¹⁰, en particulier la plupart des émissions de CH₄ qui sont associées à la digestion des animaux (principalement des bovins laitiers et de boucherie), ainsi qu'à la régie des fumiers¹¹ (qui produisent aussi du N₂O et du CO₂). Les émissions les plus importantes attribuables aux productions végétales sont associées aux engrais azotés de synthèse (12 millions de tonnes d'équivalent en CO₂ en 1996).

Afin de réduire ces émissions de GES, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a conclu qu'en général les mesures d'atténuation devraient : a) mettre en valeur la production durable, b) procurer des avantages additionnels pour les agriculteurs, y compris la rentabilité, c) générer des produits qui conviennent aux consommateurs¹².

Dans une perspective de systèmes, l'agriculture biologique amène généralement des réductions dans les émissions de GES qui satisfont aux exigences du GIEC. Les exploitations agricoles biologiques se caractérisent généralement par des modèles de polyculture complexe qui comprenant une utilisation abondante d'engrais verts, des cultures intercalaires et de légumineuses, ainsi qu'une moins grande dépendance aux pesticides et aux engrais de synthèse, un travail réduit du sol, des masses racinaires bien développées et profondes, des teneurs élevées du sol en matière organique et une bonne structure du sol. Comparé au mode conventionnel, le mode de production biologique réduit l'érosion du sol, capture plus de carbone, ne requiert pas d'azote ni de pesticides de synthèse (et ne produisent donc pas les émissions associées à ces produits chimiques), élimine les émissions de N₂O d'origine abiotique, ne permet pas la décomposition anaérobie des déjections animales (et ne produit donc pas les émissions de CH₄ qui en découlent), comporte souvent des taux de chargement animal inférieurs, ce qui contribue généralement à réduire les émissions de CH₄, consomme moins d'eau et d'énergie globalement et comporte un plus grand pourcentage de terres affectées à des cultures vivaces (comme des

pâturages) et à des haies brise-vent¹³. Comparées aux fermes conventionnelles, les fermes biologiques peuvent générer plus de GES liés à certaines pratiques qui sont plus fréquentes en agrobiologie : le CO₂ provenant du compostage des fumiers et de l'enfouissement des cultures (décomposition au sol et combustion du pétrole des tracteurs)¹⁴ ; le N₂O provenant des plantes fixatrices d'azote et des résidus de cultures.

Quelques recherches empiriques réalisées sur des systèmes d'agriculture durable ont démontré une réduction des GES, une meilleure adaptabilité aux variations climatiques et un potentiel important de séquestration du carbone. Par exemple, une étude commandée par le parlement allemand visant à comparer les systèmes d'agriculture conventionnels et biologiques a permis de tirer les conclusions suivantes¹⁵ :

- Les systèmes biologiques utilisent 65 % moins d'énergie que les systèmes conventionnels. Les principales différences relatives à l'utilisation de combustibles fossiles se situent au niveau de la fabrication des intrants : pesticides et engrais de synthèse, ainsi que les aliments importés pour le bétail.
- Bien que les fermes conventionnelles permettent de fixer davantage de carbone dans les pousses et dans les cultures principales récoltées, les fermes biologiques ont tendance à produire un système racinaire plus haut. Ainsi, les racines de plantes dans les exploitations biologiques ont 1,6 fois plus de carbone (surtout dans les cultures de légumineuses comme la luzerne et le trèfle) que celles des exploitations conventionnelles. Quand toute la biomasse produite par les systèmes écologiques est comparée à celle produite par les systèmes conventionnels, la biomasse produite hors sol est similaire.
- Les systèmes écologiques ont, en général, des sols avec une activité biologique plus intense et une capacité accrue d'assimiler le CO₂, tandis que les systèmes conventionnels ont moins de carbone lié à la matière organique du sol.

Une étude réalisée par Drinkwater et al.¹⁶ et visant à comparer les systèmes traditionnels de culture du maïs et la culture en alternance maïs-soja en Pennsylvanie a démontré que de plus longues rotations n'ajoutent pas nécessairement plus de matière organique au sol, mais que le ratio C/N inférieur se traduit par une plus grande séquestration du carbone et par de meilleures propriétés physiques du sol. En outre, les rotations longues réduisent de moitié les pertes d'azote, comparativement aux systèmes conventionnels.

Les études comparées les plus complètes réalisées à ce jour ont été faites par une équipe de chercheurs de l'université d'état du Michigan. Ces chercheurs ont comparé des systèmes maïs-soja-blé dans des systèmes différents (labour conventionnel, sans labour, à bas niveau d'intrants et sous régie biologique) avec des légumineuses, mais sans fumier animal. Leur base de comparaison étant le « potentiel de réchauffement du global (PRG) » (exprimé en équivalent émission de CO₂ en g/m²/année), les chercheurs ont trouvé que le PRG le plus bas était atteint par le système « sans labour » (14), suivi par le système de « régie biologique » (41), de « bas niveau d'intrants » (63) et enfin, de « labour conventionnel » (114)¹⁷. La meilleure performance à ce chapitre enregistrée par le système sans labour, comparativement au système biologique, est attribuable à une plus grande séquestration du carbone (110 par rapport à 29). Cela dit, un débat est en cours à savoir jusqu'à quel point le système sans labour permet de séquestrer effectivement

le carbone. Quelques études démontrent que la teneur en carbone du sol en régie sans labour augmente dans les 7,5 cm sous la surface du sol, mais les résultats ne montrent aucun changement sur toute la profondeur du profil du sol¹⁸. L'étude réalisée au Michigan n'a mesuré la teneur en carbone des sols que sur les 7,5 premiers centimètres, ce qui pourrait amener à surestimer les bénéfices du système sans labour comparativement à une régie biologique. Cette étude a par ailleurs démontré que les cultures vivaces (luzerne, peupliers) et les peuplements végétaux en succession émettaient tous beaucoup moins de GES et étaient en fait, pour la plupart, que des puits de carbone.

D'autres études, en provenance du Midwest américain, qui ont examiné des systèmes maïs-soja-blé, révèlent que de plus longues rotations incluant des légumineuses permettent aux exploitations agricoles de mieux résister aux sécheresses¹⁹. Une série d'études de l'Université du Nebraska a démontré que de plus longues rotations réduisent les risques de stress aux cultures durant une mauvaise année et permettent de réduire les variations du revenu net²⁰. Ces systèmes de longues rotations ont donné des résultats constamment comparables ou supérieurs à des systèmes de courtes rotations maïs-soja. Ce bon résultat semble être le fait d'une combinaison du développement racinaire et de structure du sol. La matière organique, particulièrement dans les sols légers, peut améliorer la qualité des agrégats. L'agrégation amène plus de porosité qui facilite le mouvement des racines. La coutume veut que le type de matière organique soit plus important que la quantité, mais ce sont les fractions les plus décomposées de la matière organique qui se révèlent être les plus importantes pour ce processus : les mucilages et gommages microbiennes, acides fulviques à faible poids moléculaire, lipides et cires²¹. Les systèmes agricoles qui favorisent ces composantes de la matière organique du sol réussissent mieux.

2.3 L'adoption de l'agriculture biologique restaure la confiance des consommateurs parce qu'elle n'a pas recours à des produits, à des pratiques ni à des procédés susceptibles de soulever la controverse chez certains.

Les normes relatives à l'agriculture et à la transformation alimentaires biologiques²² ne permettent pas l'utilisation de certaines matières et de pratiques perçues par de nombreux consommateurs comme étant à risque.

- Les formulations des pesticides de synthèse – Quelque 50 M de kilos de pesticides sont utilisés chaque année au Canada²³. L'utilisation de presque tous les pesticides soupçonnés d'avoir des effets néfastes sur la santé humaine est interdite dans le mode de production biologique. Par conséquent, les taux de résidus de pesticides utilisés en production sont presque toujours plus bas dans les aliments biologiques²⁴. Toutefois, puisque les agriculteurs biologiques sont impuissants face aux dépôts polluants atmosphériques, les aliments biologiques ne sont pas exempts de résidus²⁵.
- La fertilisation – Contrairement aux producteurs conventionnels, les agriculteurs biologiques ne sont pas autorisés à utiliser des fumiers non compostés ou non aérés, sauf dans des circonstances bien précises. Le processus du compostage diminue l'occurrence des pathogènes et le lessivage des nutriments.
- Les pratiques d'élevage – Les hormones de croissance sont interdites, et les animaux doivent consommer une ration adaptée à leur système digestif. Par conséquent, les

conditions de digestion auxquelles sont associés des taux élevés de *E. Coli* 0157:H7 ne se produisent normalement pas dans les fermes d'élevage biologiques²⁶. Les niveaux de mycotoxines dans les aliments destinés aux animaux ne sont pas plus élevés qu'en agriculture conventionnelle, et quelques études européennes ont constaté des niveaux plus bas de toxines dans le lait biologique que dans le lait conventionnel²⁷. Les normes biologiques ne permettent pas, non plus, l'usage d'antibiotiques, à moins que la vie de l'animal soit en danger. La plupart des normes exigent alors que l'animal soit retiré du circuit biologique, quoique certaines permettent son retour suivant une période prolongée de retrait. Par conséquent, il est impossible que des bactéries résistantes aux antibiotiques se développent dans un tel système de production.

- Les agents de conservation et autres additifs de synthèse, de même que l'irradiation – L'utilisation d'agents de conservation et d'additifs de synthèse est rigoureusement restreinte et limitée aux substances existant dans la nature. L'irradiation des aliments est interdite.
- Les organismes génétiquement modifiés et les produits qui en sont issus – Ces produits sont interdits en agriculture et en transformation alimentaire biologiques, sauf s'il n'existe aucune source certifiée biologique pour le produit et que la provenance conventionnelle est susceptible d'avoir été contaminée par inadvertance.

2.4 L'adoption de l'agriculture biologique peut réduire le fardeau financier des agriculteurs.

Les décideurs politiques ne savent pas tous que les systèmes de production biologiques sont habituellement plus rentables que les systèmes conventionnels.

Dans le mode de production biologique, selon des évaluations réalisées partout dans le monde²⁸ :

Le rendement est inférieur en moyenne de 10 % en production végétale et de 25 % en production animale, comparativement aux systèmes conventionnels²⁹. Ces résultats ont été atteints pratiquement sans aucun appui provenant des institutions normalement associées au développement agricole. Les rendements affichés en mode biologique continuent de s'améliorer à mesure que l'on en comprend mieux le fonctionnement et que davantage de fonds sont investis dans la recherche. Ces augmentations ne sont pas toujours aussi importantes que celles qui sont réalisées dans le cadre de certains systèmes conventionnels, mais les coûts environnementaux qui en découlent sont beaucoup plus bas³⁰.

Les marges brutes sont égales, sinon supérieures que dans les modes conventionnels qui font appel aux pesticides. Trois facteurs sont généralement responsables de ces résultats positifs au chapitre des revenus. D'abord, les coûts d'exploitation peuvent être inférieurs de 33 %, particulièrement en ce qui a trait à l'énergie, aux produits de synthèse et aux médicaments. Ensuite, lorsque des prix plus élevés sont envisageables, on peut s'attendre à un revenu net supérieur. Enfin, plusieurs agriculteurs biologiques enregistrent un revenu net plus élevé en établissant des liens d'affaires plus directs avec les consommateurs, ce qui leur permet de récupérer une plus grande part du dollar dépensé pour le panier d'épicerie³¹.

2.5. L'adoption de l'agriculture biologique peut réduire les besoins de subsides gouvernementaux aux entreprises agricoles.

De tels avantages économiques ont d'énormes répercussions sur les gouvernements. Les subsides directs aux agriculteurs ont chuté de manière drastique au cours des dix dernières années. Bon nombre de ces baisses sont appropriées, puisqu'elles touchent des subsides versés comme mesure dissuasive pour la transition à des pratiques plus durables³². Dans l'ensemble, toutefois, le revenu net des agriculteurs ne cesse de diminuer, et la vulnérabilité de ces derniers aux soubresauts des marchés et des conditions climatiques va en augmentant, ce qui entraîne une plus grande pression sur les programmes de protection du revenu.

Malgré l'importance d'un bon programme de protection du revenu agricole, les gouvernements devraient assurer la mise en place de conditions permettant d'améliorer la santé financière des fermes et de diminuer les risques financiers. Les systèmes d'agriculture biologique peuvent créer ces conditions. Ils sont au moins aussi rentables, sinon plus, que les systèmes conventionnels, tout en étant moins vulnérables aux variations climatiques³³. En général, les systèmes biologiques ont une plus grande capacité de résistance aux conditions soit trop humides, soit trop sèches. Cela est possible parce que l'agriculture biologique s'appuie sur la régénération de la matière organique du sol, qui assure une meilleure santé des cultures et une plus grande résistance aux ravageurs. Cette capacité entraîne permet aux sols de mieux retenir l'eau pendant la saisons plus sèches et de mieux se structurer pendant les saisons plus humides, assurant de ce fait un meilleur drainage. Les systèmes biologiques ont tendance également à être plus diversifiés, procurant davantage de sources potentielles de revenu. Si une culture s'avère moins productive ou moins lucrative telle année, les conséquences financières sont moins dramatiques que dans des systèmes s'appuyant sur un nombre restreint de cultures. Globalement, les fermes diversifiées sont moins susceptibles que les exploitations conventionnelles d'essuyer des baisses de rendements ou de revenus qui pourraient déclencher le recours aux subsides prévus dans le cadre des programmes de protection du revenu³⁴.

Les recherches qui ont tenté d'analyser les effets qu'aurait un virage majeur vers l'agriculture biologique ont fait l'objet de controverses au plan de la méthodologie, ce qui souligne le besoin d'études additionnelles à ce sujet³⁵. Toutefois les études existantes ont conclu qu'un tel virage apporterait des avantages importants, à savoir : l'amélioration de la qualité des aliments, une meilleure santé de l'environnement et de la population, un revenu net supérieur pour l'exploitation agricole et une baisse des coûts d'entreposage des récoltes et des subsides gouvernementaux³⁶. Des gouvernements européens en sont arrivés à des conclusions semblables, à l'effet que le soutien à la conversion vers l'agriculture biologique réduit considérablement les dépenses publiques liées aux programmes agricoles³⁷. Une estimation très conservatrice avance que 46 % des paiements directs aux agriculteurs biologiques sont compensés par la réduction des subsides pour d'autres mesures qui seraient nécessaires si ces agriculteurs n'avaient pas adopté un mode de production biologique³⁸. Cette estimation ne tient pas compte des autres économies de coûts indirects décrits dans cette section.

2.6 L'adoption de l'agriculture biologique peut contribuer à la revitalisation des collectivités rurales.

Les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour améliorer la viabilité des collectivités rurales pourraient être renforcés par l'agriculture biologique. Diverses études avancent que l'agriculture durable³⁹ peut constituer un élément important pour la vitalité du milieu rural⁴⁰. Une étude menée au Nebraska sur une collectivité dépendante de l'agriculture a conclu que si plus de fermes adoptaient des pratiques agricoles durables, le revenu familial total serait plus que le double que celui d'une collectivité où les fermes auraient adopté un mode de production conventionnel. L'assiette d'imposition foncière s'élargirait, plus d'argent serait dépensé pour les approvisionnements, les services publics, les aliments destinés aux animaux, les honoraires vétérinaires, les œuvres caritatives, l'alimentation et les produits de soins personnels⁴¹. En revanche, on dépenserait moins pour les produits agrochimiques, les combustibles, la main-d'œuvre salariée, les animaux achetés pour la revente, les semences, les taxes et le frais d'intérêts.

Une étude réalisée dans le Midwest américain et portant sur quatre collectivités a révélé que celles qui comptent le plus de praticiens de l'agriculture durable ont une capacité supérieure de mobilisation des ressources collectives pour le développement local. Cela se traduit par une plus grande participation à la vie politique locale ainsi que la mise sur pied de nouveaux organismes locaux de développement économique et de nouvelles entreprises. Ces effets sont attribuables à la capacité accrue de résolution de problèmes et à une plus grande confiance en soi manifestées par les agriculteurs biologiques⁴². En étudiant des données provenant d'études faites au niveau des fermes, Lockeretz⁴³ conclut que les rendements inférieurs dans les systèmes d'agriculture durable peuvent à court terme diminuer les avantages économiques pour les collectivités agricoles. Toutefois, à long terme, les systèmes d'agriculture durable pourraient procurer plus d'avantages parce qu'une plus grande proportion de la valeur des produits agricoles demeure dans la collectivité, surtout lorsque les méthodes de production s'améliorent.

Au Dakota du Nord, une étude conclut que l'agriculture durable augmenterait l'activité dans certains secteurs (les transports, les services publics, les services commerciaux et les minerais non métalliques) et diminuerait l'activité dans d'autres secteurs (construction, services professionnels et financiers, la finance, la vente au détail et la transformation de produits agricoles). La mise en place de meilleures infrastructures pour les nouveaux besoins au chapitre de l'entreposage, de la transformation et de la distribution pourrait assurer des retombées positives dans l'ensemble⁴⁴. De nombreuses occasions d'importance sont perdues dans les collectivités, par faute de produits et de services adaptés aux besoins des exploitations qui pratiquent l'agriculture durable⁴⁵.

Bref, l'adoption généralisée du mode biologique de production, de transformation et de distribution présente d'importantes occasions de résoudre bon nombre de problèmes auxquels doit faire face le secteur agricole.

3. Vision nationale pour le secteur canadien de l'agriculture et de l'alimentation biologiques

Énoncés de vision

I. Le secteur biologique est une composante importante du système agricole et agroalimentaire canadien.

Cibles stratégiques pour l'atteinte de l'énoncé I :

- Les aliments biologiques représentent 10 % des ventes au pays d'ici 2010⁴⁶. Les objectifs stratégiques par filière sont les suivantes : légumes courants : 15 % ; fruits : 5 % ; céréales et légumineuses : 15 % ; oléagineuses : 5 % ; produits laitiers : 15 % ; viandes bovines : 10 % ; œufs : 10 % ; poulet : 5 % ; porc : 2 % ; agneau : 10 % ; aquaculture : 2 %⁴⁷.
- 35 % de la consommation d'aliments biologiques au pays est approvisionnée au moyen de la production biologique canadienne⁴⁸.
- Entre 10 et 15 % des restaurateurs et des traiteurs canadiens utilisent des ingrédients biologiques pour élaborer leurs menus.
- 15 % des terres agricoles sont en mode biologique au Canada d'ici 2010 dans la foulée de l'augmentation de la production en vue rééquilibrer le ratio offre / demande relativement aux aliments biologiques⁴⁹.
- Le total des exportations canadiennes de produits bio demeure stable, et ainsi reflète l'emphase mise sur le développement des marchés intérieurs.

II. Les agriculteurs biologiques sont capables de tirer un revenu décent de leurs activités.

Cible stratégique :

- Plus de la moitié des agriculteurs biologiques sont satisfaits du niveau de revenu que génère leur entreprise ; aucun agriculteur biologique a un revenu agricole net nul ou négatif⁵⁰.

III. Les aliments biologiques sont accessibles et abordables pour toutes les classes de la société et ce, dans toutes les régions du pays.

Cibles stratégiques :

- L'indice des prix de détail des aliments biologiques est en moyenne supérieur de 15 % à celui des aliments conventionnels pour l'ensemble des denrées⁵¹. En établissant cette cible, nous supposons qu'un ensemble de facteurs (changements au chapitre de la distribution, érosion des subsides directs et indirects au secteur alimentaire) agiront au

cours des prochaines années de telle sorte que prix de détail des produits conventionnels correspondront davantage à leurs prix « réels » (lesquels sont plus élevés que les prix de détail actuels), si bien que la réduction de l'écart de prix ne sera pas uniquement le résultat d'une diminution des prix des aliments biologiques.

- Tous les aliments de base sont disponibles sous label biologique, et ce partout au pays.
- Des mécanismes de distribution (coopératifs ou autres) permettant l'approvisionnement en produits biologiques à des prix inférieurs aux prix de détail sont en place dans toutes les provinces canadiennes.

IV. Le secteur de la transformation biologique est une industrie dynamique.

Cibles stratégiques :

- Les produits biologiques transformés comptent pour 10 % de l'industrie canadienne de la transformation alimentaire⁵².
- Plus de la moitié des transformateurs biologiques sont satisfaits du revenu net qu'ils tirent de leur entreprise ; leur taux de rendement du capital investi est de plus de 15 %⁵³.
- Les entreprises de transformation biologique sont actives dans tous les secteurs des produits alimentaires de base (selon les définitions d'AAC : les biscuits, le pain et la boulangerie, la brasserie, les produits laitiers, les moulées, la farine, les fruits et légumes, la viande, la volaille et le poisson, les grignotines, les boissons gazeuses et le vin) et représentent au moins 1 % de la part du marché des produits transformés.

V. L'adoption de pratiques agricoles biologiques contribue à la revitalisation rurale.

Cible stratégique :

- Dans les collectivités où au moins 10 % des agriculteurs pratiquent l'agriculture biologique, on note une augmentation importante des indicateurs ci-dessous comparativement à la période antérieure à la conversion vers le mode biologique :
 - participation dans les organisations citoyennes ;
 - nombre de travailleurs en agriculture⁵⁴ ;
 - démarrage de petites entreprises répondant aux besoins des producteurs et des transformateurs biologiques ;
 - augmentation du nombre de nouveaux venus en agriculture et / ou rétention des générations suivantes disposées à prendre la relève de l'exploitation familiale.

4. Principaux défis actuels pour le secteur

4.1 Introduction

4.1.1 Survol du secteur biologique canadien et des attitudes des consommateurs relativement au secteur biologique⁵⁵

Les producteurs⁵⁶

Le nombre total de producteurs certifiés au Canada s'élevait à 3 108 en l'an 2000, une hausse de 34 % par rapport à 1999. La hausse la plus importante s'est produite en Saskatchewan où elle a atteint 83 %⁵⁷. Les données préliminaires pour l'année 2001 révèlent que la tendance à la hausse se poursuit de manière tout aussi spectaculaire. Le nombre d'agriculteurs certifiés a progressé de 55 % en Alberta et de 50 % à l'Île-du-Prince-Édouard. En général, les fermes biologiques représentent entre 1 % et 2 % du total des fermes dans chaque province.

La superficie totale consacrée à l'agriculture biologique certifiée s'élève à 340 200 ha (840 000 acres). Cette donnée ne comprend pas les quelque 14 175 ha (35 000 acres) de rizières sauvages. Cette superficie compte environ 60 % de fourrages et de pâturages, ce qui représente un peu moins que 1 % des terres agricoles canadiennes. Selon Statistique Canada, les fermes biologiques comptent 1,9 % des surfaces de cultures fruitières commerciales et 1,9 % des surfaces de cultures de légumes commerciales. La production de grains biologiques est en forte croissance, surtout en Saskatchewan. Le Québec a connu une croissance spectaculaire de sa production laitière certifiée biologique, soit un bond de près de 250 % entre 2000 et 2001. La production biologique demeure faible pour les oléagineuses, les fruits, le boeuf, le poulet et le poisson. Il s'avère que la production biologique de canola sera presque réduite à néant à cause de l'ampleur de la pollution génique due au canola transgénique. Les données provinciales figurent dans le rapport publié par Anne Macey dans l'édition hiver 2002 du magazine *Eco-Farm & Garden*.

Les transformateurs et les distributeurs⁵⁸

Le nombre de transformateurs et de distributeurs continue d'augmenter et a enregistré une hausse de 15 % par rapport à 1999 pour atteindre le nombre de 323, toutes catégories confondues. Ceci inclut les entreprises de transformation à la ferme et hors ferme, les distributeurs, les détaillants et les courtiers. Les installations de conditionnement et de criblage des grains, les meuneries, minoteries et boulangeries sont les plus nombreuses. Le chiffre d'affaires et le nombre d'entreprises demeurent faibles, bien qu'il existe de la transformation dans la plupart des domaines d'activités.

Les marchés

Le marché canadien est en retard de dix ans par rapport aux États-Unis et à la communauté européenne, bien que certains indices de sources diverses suggèrent que la croissance s'est considérablement accélérée au cours des deux dernières années, dans la foulée, principalement de la demande sur les marchés extérieurs. Les supermarchés ont commencé à offrir des aliments biologiques (surtout pour certains fruits et légumes et, plus récemment, certains produits transformés) depuis deux ou trois ans. Or, Loblaws, la plus grande bannière au Canada, vient de

lancer, il y a tout juste un an, sa propre marque : « Le Choix du Président^{MD} Biologique^{MC} ». On estime que ces produits ont connu une croissance des ventes de 30 %. Les trois plus importants détaillants au Québec ont tous des projets visant la bonification de leur offre de produits biologiques.

La chaîne Whole Food Market prévoit ouvrir un certain nombre de magasins au Canada (en commençant par Toronto cette année), à l'instar de Wild Oats, un de ses concurrents sur le marché américain. La part du marché de l'alimentation biologique du Canada s'établit entre 1 et 2 %, soit des ventes au détail d'environ 800 M\$ CA⁵⁹. La plus grande partie de ces ventes (de 85 à 90 %) est constituée de produits importés des États-Unis⁶⁰. De toute évidence, le Canada est loin derrière l'Europe et les États-Unis en ce qui a trait au développement de ses produits alimentaires biologiques et a l'occasion de fournir davantage de débouchés pour la production intérieure.

En 1999, les aliments conventionnels accaparaient la plus grande part des ventes d'aliments au détail (par dollar de vente) avec 94 %, tandis que les aliments naturels occupaient 6 % du marché (ce qui inclut les aliments biologiques qui comptaient pour 1,8 % des ventes). Les aliments naturels connaissent une croissance annuelle de 12 à 14 % et devraient représenter 10 % du marché de l'alimentation d'ici 2005, ce qui inclut 4,4 % pour les aliments biologiques dont les ventes progressent au rythme de 20 % par année. En comparaison, les ventes d'aliments conventionnels devraient connaître une croissance des plus modestes, soit entre 3 et 4 %⁶¹.

Jadis l'apanage des boutiques spécialisées, les aliments naturels feront de plus en plus partie de l'éventail offert dans les supermarchés alors que ces derniers tentent d'attirer le segment des consommateurs soucieux de leur santé. Depuis quelques années, les grandes chaînes offrent des produits biologiques (surtout des fruits et légumes), bien que la qualité, le choix et les prix de ces derniers ne soient pas satisfaisants pour la majorité de leurs clients.

À présent, les supermarchés canadiens cherchent à séduire davantage les consommateurs soucieux de leur santé en emboîtant le pas aux États-Unis où la tendance est aux produits de « santé intégrale »⁶². Pour ce faire, une stratégie de regroupement des produits en cinq catégories a été mise sur pied : 1) les produits naturels et biologiques, 2) les produits de santé naturels et les vitamines, 3) les médicaments sans ordonnance, 4) les équipements de soins personnels et 5) les médicaments sur ordonnance⁶³. Loblaws est allée encore plus loin en introduisant plus de cinquante produits biologiques sous sa marque « Le Choix du Président^{MD} Biologique^{MC} ».

L'attitude des consommateurs relativement aux produits biologiques

Il y a deux éléments essentiels qui font en sorte que les consommateurs partout dans le monde sont attirés par les aliments biologiques : ils estiment que les aliments biologiques sont meilleurs pour leur santé et meilleurs pour l'environnement. Le plus ferme appui pour les produits biologiques se retrouve chez les consommateurs aisés, instruits et conscients de leur santé. L'évolution de la démographie et des revenus a fait progresser l'importance relative de ce segment du marché. Comme c'est le cas avec tous les produits alimentaires, les consommateurs recherchent le goût, l'apparence, la fraîcheur, la commodité et un bon prix.

La croissance fulgurante du marché des aliments naturels et biologiques est en partie une réaction aux préoccupations des consommateurs à l'égard des pesticides qu'ils retrouvent dans leur nourriture. Cette inquiétude s'est beaucoup accrue à la fin des années 1980 et au début de la décennie 1990, alors que 66 % des Canadiens se sont dits plutôt préoccupés ou très préoccupés au sujet des résidus de pesticides dans les aliments⁶⁴.

La sensibilisation du public à l'égard des aliments biologiques (définis comme des aliments ne contenant aucun produit chimique) a plus que doublé, passant de 34 % à 78 %, au cours de la même période⁶⁵. Les consommateurs ont également démontré qu'ils comprennent le lien qui existe entre les aliments qu'ils consomment et la santé de leur famille⁶⁶. En 1997, Rhythm Communications a réalisé un sondage pour le compte du Fonds mondial pour la nature (WWF) auprès de 30 consommateurs (83 % de femmes) dans des supermarchés de la région torontoise⁶⁷. La préoccupation au sujet des pesticides dans les aliments s'est avérée très importante : 60 % des répondants ont attribué à cette préoccupation la cote de 10 (sur une échelle de 10), avec une moyenne de 9 sur 10 pour l'ensemble des répondants. Les expressions qui revenaient le plus souvent pour justifier leur inquiétude au sujet des pesticides : « malsains, cancérigènes, poisons, effets à long terme, très dangereux ». Les répondants étaient même plus préoccupés par les aliments que leurs enfants consomment : une cote moyenne de 9,5 sur 10. Certains clients qui achètent des produits biologiques établissent un lien entre leur santé personnelle et la santé de l'environnement. Selon eux, l'achat de produits biologiques s'intègre dans un ensemble de valeurs qu'ils veulent exprimer au moyen de leurs habitudes de consommation d'aliments. À Seattle, le cabinet Hartman Group estime que les consommateurs ayant ce type de valeurs représentent 7 % du marché américain⁶⁸ ; on ne connaît pas les proportions à cet égard au Canada.

Cette préoccupation pour les enfants est un des facteurs déterminants pour l'achat d'aliments biologiques. Bien que les données sur les consommateurs d'aliments biologiques ne soient pas concluantes, il semble que pour ceux qui ont des enfants de moins de 12 ans, la situation économique familiale importe peu. Pour les familles sans jeunes enfants (les baby-boomers vieillissants), la situation économique est plus déterminante pour ce qui est de l'intérêt manifesté relativement aux aliments biologiques.

Consolidation du secteur

Au cours des quatre dernières années, les chaînes de vente au détail de produits d'alimentation se sont consolidées à un rythme effarant et ce, à l'échelle globale. Dans l'édition de juin 2001 de la revue *Canadian Grocer*, on pouvait lire : « Les ventes annuelles des 20 plus importants détaillants en alimentation sont passées de 600 à 850 G\$ US »⁶⁹. Les pays européens connaissent les plus hauts niveaux de consolidation : la Suède est en tête avec trois grands détaillants (dont deux coopératives) accaparant 95 % des ventes d'aliments⁷⁰. Les principaux facteurs qui motivent la concentration corporative sont l'accroissement des revenus (et des profits), le maintien d'une évaluation des stocks élevée, de meilleures économies d'échelle grâce à un pouvoir d'achat accru auprès des fournisseurs et, enfin, une plus grande répartition des coûts associés aux systèmes informatiques onéreux.

La concertation corporative des détaillants en alimentation canadiens n'est pas loin derrière celle qu'on observe en Europe où plus de 50 % des ventes sont sous le contrôle de trois sociétés. Aux États-Unis, la concentration est moins accentuée : les trois plus importants détaillants totalisent

seulement 30 % des ventes. Mais ce n'est pas tout : en effet, toutes ces sociétés exercent une certaine intégration verticale puisque certaines contrôlent des exploitations agricoles, des transformateurs agroalimentaires, des grossistes même des institutions financières.

Le secteur des aliments naturels et biologiques a également adopté cette tendance, dans la foulée des détaillants de masse et des transformateurs qui ont pris le virage « bio ». Aux États-Unis, où l'on produit la plupart des fruits et légumes biologiques et des articles conditionnés biologiques, la concentration corporative atteint le même niveau que pour l'industrie conventionnelle. Par exemple, la moitié du marché des aliments biologiques de la Californie, qui s'élève à 400 M\$ US, est sous le contrôle de cinq exploitations agricoles monumentales⁷¹. Les conglomérats agroalimentaires tels que General Mills (qui possède Cascadian Farms, Muir Glen en plus de sept meuneries biologiques), Gerber's, Heinz, Dole, Kellogg's, Mars, ConAgra, ADM et d'autres encore ont commencé à mettre sur le marché des marques biologiques. Aux États-Unis, Horizon Organic Inc (société ouverte inscrite au NASDAQ depuis 1998 qui possède deux mégafermes laitières et achète du lait à plus de 200 coopératives laitières sur un territoire allant de la Californie jusqu'au Maine⁷¹) détient 70 % des ventes au détail du lait frais biologique⁷². De plus, comme nous l'avons mentionné précédemment, 50 % des ventes de produits biologiques chez nos voisins du sud sont désormais enregistrées par un des détaillants de masse.

La distribution coopérative

Comme cela fut le cas au Canada, le mouvement coopératif américain a fait figure de proue dans le domaine des aliments naturels et biologiques. Les coopératives demeurent, quoique dans une moindre mesure, des intervenants importants dans ce secteur aux États-Unis. Dans les années 1970 et au début des années 1980, les coopératives et les consortiums d'achat étaient en tête de liste avec plus de 50 % de la part du marché⁷⁴. Aujourd'hui, les quelque 300 magasins d'alimentation coopératifs qui existent toujours enregistrent des ventes totales de 700 M\$ US, ce qui représente un maigre 4 à 5 % de la part du marché des aliments naturels aux États-Unis.

Au Canada, le portrait est bien différent. Il n'y a ici que très peu de coopératives d'aliments naturels, et seulement quelques-uns sont actuellement en phase de démarrage, principalement en Colombie-Britannique. Seulement deux des cinq membres fondateurs de l'Alliance canadienne des coopératives d'aliments naturels, fondée en 1987, font encore partie de l'organisation, ce qui représente un exemple de plus de la consolidation du secteur privé dans l'industrie des aliments naturels.

4.1.2. Contexte international et son incidence sur le développement du secteur biologique⁷⁵

La croissance de la demande pour les aliments biologiques représente « une lueur d'espoir pour le secteur agricole au cours des dernières années »⁷⁶. Grâce à des taux de croissance composés oscillant entre 25 et 30 % par année aux États-Unis, au Canada, dans la CE et au Japon, les aliments biologiques représentent la catégorie de produits affichant la plus forte croissance dans toute l'industrie alimentaire⁷⁷.

En Amérique du Nord, les États-Unis dominent le Canada au chapitre du développement du secteur des aliments biologiques, avec des ventes qui se sont passées de 1,0 G\$ en 1994 à 7,8 G\$ en 2000⁷⁸. Près du tiers de la population étasunienne achète couramment des aliments biologiques, et plus de la

moitié des aliments biologiques sont achetés dans un supermarché conventionnel⁷⁹. Mille répondants à un sondage américain ont déclaré à 67 % que leur magasin de tous les jours fournit des aliments naturels ou biologiques ; 37 % d'entre eux ont déclaré rechercher et acheter des aliments biologiques⁸⁰. Toutefois, il existe des chaînes de magasins spécialisés en produits naturels (Wild Oats et Whole Food Markets, par exemple) qui comptent à elles seules plus de 200 points de ventes et enregistrent un chiffre d'affaires annuel d'environ 1,0 G\$ US. On estime que 75 % des américains sont préoccupés par la qualité des aliments et 66 % d'entre eux sont d'avis que les aliments biologiques ne sont pas une simple mode de passage et devraient connaître une augmentation des ventes dans l'avenir⁸¹. La petite part de marché occupée par les aliments biologiques (qui s'établit actuellement à moins de 2 %) est appelée à quadrupler d'ici 2010⁸².

Dans la Communauté européenne, les ventes en chiffres absolus sont semblables à celles enregistrées aux États-Unis, bien que les parts de marché se situent entre 2 et 3 %⁸³. Le Danemark est doté de la filière biologique la plus développée, grâce à un ensemble élaboré d'incitatifs gouvernementaux à la production biologique intérieure. Entre 25 et 30 % du lait produit au Danemark est en mode biologique, et consommation *per capita* d'aliments biologiques dans ce pays est la plus élevée de toute l'Europe⁸⁴. Les Européens s'attendent à ce que les ventes d'aliments biologiques doublent d'ici quatre ans et atteignent 16 G\$ US⁸⁵. Le nombre de fermes biologiques en Europe est passé de 6 300 en 1985 à plus de 100 000 en 1998, et on s'attend à ce qu'elles représentent 10 % du total des terres agricoles de la CE d'ici 2005⁸⁶. Quelques pays et régions de l'Europe ont déjà dépassé ce cap ; c'est le cas notamment de quelques provinces allemandes (30 %) et de l'Italie (près de 25 % de ses superficies agricoles sont en mode biologique).

Le secteur des aliments biologiques au Japon représente un marché estimé à entre 3,7 et 4,5 G\$ CA en 2000, dont la croissance devrait attendre 15 % par année au cours des prochaines années. Le gouvernement canadien estime que le marché nippon représente des occasions importantes d'exportations pour les entreprises canadiennes certifiées biologiques, et ce, pour toutes les catégories de produits. La Chine, quant à elle, accorde beaucoup d'attention aux « aliments verts », catégorie dans laquelle s'inscrivent les aliments biologiques. « Il est évident que le gouvernement chinois et une partie des consommateurs accordent beaucoup d'importance aux enjeux relatifs à l'environnement et à la santé dans le cadre de la production alimentaire »⁸⁸. Actuellement, la Chine comble ses besoins en aliments biologiques grâce à sa production intérieure et pourrait devenir un exportateur important de produits biologiques si le développement de ce mode de production continue.

La Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM) a colligé des données en provenance de 105 pays qui indiquent que les revenus des exploitations agricoles biologiques ont progressé de 100 % au cours des trois dernières campagnes, passant de 10 à 20 G\$ US ; les revenus de ces exploitations pourraient atteindre 100 G\$ US d'ici 2010⁸⁹.

4.2. Défis liés aux marchés

Le marché canadien des produits biologiques est immature en ce sens qu'il évolue rapidement, compte de nombreux nouveaux intervenants et ne dispose pas des infrastructures que l'on retrouve dans les marchés parvenus à maturité. Les principaux défis liés aux marchés sont décrits ci-dessous.

4.2.1 L'approvisionnement intérieur ne suffit pas la demande intérieure.

Pour la plupart des denrées et des régions, l'offre ne suffit pas à la demande. Malgré l'intérêt du secteur agricole pour le mode de production biologique, il existe un certain nombre d'obstacles à la conversion (qui tiennent autant de la réalité que des croyances) qu'il faut surmonter pour augmenter rapidement le nombre de producteurs (voir ci-dessous pour plus de détails). Une exception existe pour certaines denrées d'exportation comme des céréales et des légumineuses où l'approvisionnement est suffisant et les surplus sont exportés. Dans certains cas, là où les infrastructures s'y prêtent, il est plus simple pour les vendeurs d'exporter à l'étranger que d'identifier des acheteurs canadiens, de telle sorte que les besoins du marché intérieur peuvent ne pas être comblés par nos propres produits. De plus, des acheteurs canadiens, particulièrement ceux dont le marché principal est constitué de produits conventionnels, hésitent souvent à accorder un prix correspondant au coût de production ; quelques producteurs bio se tournent donc vers les marchés étrangers et renoncent aux marchés intérieurs. L'approvisionnement intérieur est également compromis par les prix plus bas des produits d'importation.

4.2.2 Les liens sont difficiles à établir entre vendeurs et acheteurs.

Sur des marchés immatures, il est fréquent de voir les vendeurs et les acheteurs mettre beaucoup de temps à entre en contact. Ce problème est imputable à l'insuffisance de l'offre et au manque de « points de rencontre » (réels ou virtuels) où les acheteurs et les vendeurs peuvent se rejoindre. Bien que de tels lieux existent, ils ne couvrent pas toutes les régions et toutes les denrées. Il existe par ailleurs un certain besoin pour des marchés non spécialisés qui englobent plusieurs denrées, en raison de la diversité des produits en provenance des fermes biologiques. Les petites entreprises qui ne souhaitent pas exercer leurs activités sur le marché de masse sont celles qui ont le plus besoin de tels lieux d'affaires.

4.2.3 Les marchés de masse sont difficiles à percer et à suivre.

L'industrie agroalimentaire canadienne est très concentrée, et son marché est largement sous le pouvoir des sociétés de vente au détail et de distribution alimentaire. Au chapitre de la vente au détail, par exemple, ce pouvoir s'exprime de plusieurs façons : rétention des marges de grossistes, imputation de frais de référencement⁹⁰. Cette situation ne facilite pas l'introduction, dans les magasins, de nouveaux produits élaborés par des petits producteurs ou des transformateurs indépendants. De plus, les récentes fusions et acquisitions dans le secteur du détail au Canada font en sorte qu'une plus grande pression est exercée sur les systèmes d'entreposage, de distribution et de mise en marché de telle sorte que certains détaillants ne sont que très peu disposés à ouvrir leurs portes à de nouvelles gammes de produits. La tendance à la centralisation des achats a réduit les possibilités d'approvisionnement national de nos marchés d'alimentation. Les pressions exercées par le milieu des affaires pour maintenir le coût d'approvisionnement aussi bas que possible font en sorte que les sociétés ont signé des contrats avec les grands détaillants sont constamment forcées de réduire leurs propres prix et de faire des compromis en ce qui a trait à la qualité.

4.2.4 La viabilité des marchés non conventionnels tel que les ASC (agriculture à soutien communautaire), les marchés publics et les acheteurs institutionnels.

Les réalités du marché agroalimentaire dominant poussent plusieurs producteurs et consommateurs à se tourner vers les systèmes non conventionnels de distribution des aliments. Ces marchés sont axés sur les produits horticoles et les petits animaux d'élevage. Ceux-ci sont particulièrement bien développés dans certaines régions du pays lorsque les producteurs et les groupes de consommateurs vivent à des distances raisonnables. Ces formules réussissent le mieux là où les organismes publics ou parapublics jouent un rôle d'animation, en aidant à créer des points de rencontre ou à établir des liens entre producteurs et consommateurs. Dans les régions du pays où les infrastructures agricoles s'articulent autour de la mise en marché de denrées en vrac, ces formules non conventionnelles sont moins développées.

La capacité du marché alimentaire institutionnel (hôpitaux, maisons d'enseignement, centres d'hébergement et pénitenciers) de soutenir le développement de l'agriculture biologique n'a pas été bien étudiée au Canada. Les États-Unis et l'Europe connaissent quelques succès à ce chapitre ; toutefois, les défis sont grands, de par la coutume qu'ont plusieurs institutions de signer des contrats avec de grands distributeurs alimentaires et de ne pas émettre d'appels d'offres auprès de fournisseurs qui seraient en mesure de les approvisionner au moyen de producteurs biologiques de la région.

Quelques institutions publiques pourraient envisager de s'approvisionner de la sorte, du moins à titre d'essai pilote. Les fournisseurs biologiques auraient alors à relever le défi de satisfaire les attentes de ces marchés institutionnels en ce qui a trait à la fois à la qualité, à la quantité et au prix.

4.2.5 Les obstacles réglementaires et institutionnels comme les offices de mise en marché

Les nombreux obstacles réglementaires nuisent à la conversion de fermes au mode de production biologique et au développement des marchés. Ces obstacles sont parfois évidents, par exemple : un office de mise en marché peut interdire l'ouverture de canaux de distribution biologique, ou encore poursuivre en justice des producteurs biologiques. Parfois, ils sont plus subtiles, par exemple : les producteurs et les transformateurs biologiques doivent se conformer à toutes les exigences sanitaires relatives à la production animale et végétale et à la transformation, même dans les cas où ces exigences sont sans rapport avec leur propre production, entraînant de ce fait des coûts additionnels. La situation est moins difficile avec les agences de mise en marché qui appuient les filières biologiques (par exemple, certains offices provinciaux de commercialisation du lait, la Commission canadienne du blé), bien qu'il existe un certain désaccord à savoir quels mécanismes de soutien il vaudrait mieux adopter. Les institutions agricoles, peu familières avec les principes et les pratiques de la production et de la transformation biologiques, perçoivent souvent les pratiques biologiques de façon défavorable, comparativement aux pratiques conventionnelles et, par conséquent, ne fournissent pas les services appropriés (i.e. financement, subventions, information) aux entrepreneurs. Les lois et règlements qui touchent le génie génétique au Canada constituent également une menace importante pour le secteur biologique puisqu'il permet à la pollution génique de se produire. Le cas le plus probant est la quasi-extinction de l'industrie biologique du canola à cause de la prépondérance du canola

transgénique. On craint également de voir se perdre le blé biologique (et même toute la production céréalière biologique puisque les céréaliculteurs biologiques dépendent largement du blé pour assurer de bonnes rotations dans leurs cultures) si le blé transgénique reçoit son homologation.

4.2.6 Les critères de qualité des détaillants et des transformateurs sont difficiles à satisfaire.

Plusieurs producteurs et transformateurs biologiques ont appris à produire des denrées de qualité supérieure qui répondent aux exigences du marché. Compte tenu de l'absence presque totale de recherche et de transfert des connaissances au chapitre de la gestion et de la qualité des aliments biologiques, les progrès réalisés à ce jour sont impressionnants. Avec un meilleur appui, on pourrait cependant faire encore mieux. En plus du manque de connaissances, l'obsession du marché de masse pour certaines caractéristiques purement esthétiques exerce une pression accrue sur les producteurs et les transformateurs biologiques. Cette pression ne pourra être soulagée qu'au prix d'importants investissements en équipements de conditionnement post-récolte, (comme des machines à glace pour les légumes de champs) qui sont tout simplement inabordables pour la plupart des agriculteurs biologiques. Malheureusement, cette obsession pour les critères esthétiques ne va pas de pair avec les critères liés à la valeur nutritive, un domaine où les entreprises biologiques jouissent d'un avantage comparatif important⁹¹.

4.2.7 La certification et la confiance des consommateurs canadiens et étrangers

Le Canada a adopté une norme de référence pour la production et la transformation biologiques, quoique les normes touchant la transformation contiennent peu de précisions. Sauf au Québec, où la *Loi sur les Appellations réservées* (LRQ A20.02) est en vigueur, la norme canadienne ne peut être contraignante légalement d'aucune manière, ne serait-ce que par les dispositions générales sur la fraude de la *Loi fédérale sur les aliments et drogues*. Ainsi, il revient encore au secteur de s'autodiscipliner, étant donné l'absence de dispositions réglementaires et des services d'inspection provinciaux et fédéraux sur la scène biologique. De plus, le milieu s'inquiète de l'absence d'un processus accessible et transparent de révision régulière de la norme de référence fédérale, bien qu'un mécanisme soit en voie d'élaboration sous l'égide d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. En l'absence de ces éléments, les mécanismes de certification canadiens peuvent être remis en question. Un débat subsiste entre le secteur biologique et le gouvernement fédéral, au sujet du besoin d'intégrer dans une réglementation la Norme canadienne biologique qui est volontaire, afin de voir les produits biologiques canadiens reconnus au plan international. Au cas où cela s'avérerait important, le Conseil canadien des normes générales (CCNG) étudie actuellement la possibilité de mettre en place une norme « facilement référencée à une réglementation ». Dans le contexte actuel, il paraît essentiel que les organismes de certification soient accrédités par le CCNG.

4.2.8 L'accréditation internationale

Relativement aux problèmes soulevés dans la section précédente, le système canadien d'accréditation des organismes de certification n'est pas bien établi. Bien que deux provinces soient assez avancées (c'est le cas du Québec et de la Colombie-Britannique), les autres provinces se fient à l'initiative nationale en matière d'accréditation. Le gouvernement fédéral, par

l'entremise de l'Office des normes générales du Canada (ONGC), a engagé des fonds pour aider les organismes de certification avec les coûts d'accréditation. Malgré cet appui, il est probable qu'il y aura des abandons parmi les organismes de certification, ce qui entraînera la disparition de certains d'entre eux dans quelques régions et l'augmentation des coûts d'accréditation pour ceux qui cherchent à obtenir une certification biologique. Par conséquent, la controverse subsiste sur les mérites de cette approche, à savoir si elle saura inspirer la confiance, sur le plan international, dans le système d'accréditation canadien. Selon Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'accréditation des organismes de certification par l'ONGC sera essentielle et compensera le caractère volontaire de la norme de référence canadienne. AAC croit que le gouvernement canadien sera capable de négocier des accords de reconnaissance réciproque avec les principaux partenaires commerciaux du Canada sur la base de notre système actuel. Cependant, certains intervenants du secteur biologique estiment que l'absence d'une autorité légale, qui rendrait les normes obligatoires, sera une entrave au commerce international de nos produits biologiques.

4.2.8 Le secteur biologique est en voie d'être dénaturé par le système de distribution des aliments conventionnels (fusions, acquisitions, dégradation des normes, certification et vérifications rétrospectives).

De profondes restructurations sont aussi en cours dans le secteur biologique ; notamment, des acquisitions d'entreprises de transformation, de distribution et de vente au détail par d'autres sociétés biologiques ou encore par des sociétés non biologiques. Ainsi, le secteur biologique est forcé d'obéir aux règles du jeu qui prévalent dans le système agroalimentaire dominant. Or, on craint que les règles implicites et explicites du système agroalimentaire conventionnel ne soit pas toutes compatibles au mode de production biologique. Concrètement, les systèmes de certification et d'accréditation peuvent être menacés par la volonté du secteur conventionnel d'établir rapidement sa présence sur le marché biologique et de saisir les parts de marchés que gagne le secteur biologique. Alors que « l'agronomie biologique » semble être assez bien développée, le mystère demeure entier en ce qui a trait aux caractéristiques que devraient avoir la « distribution biologique ».

4.3 Défis liés à la production

L'offre nationale de produits biologiques est un des principaux éléments qui freinent le développement du secteur. L'intérêt des agriculteurs a fortement progressé au cours des dernières années, mais il y a peu de soutien pour aider ceux qui sont intéressés à cultiver en mode biologique. Bien que l'attention de la présente section soit centrée sur la production en champs, plusieurs des défis définis se rapportent également aux secteurs de l'aquaculture, de la culture hydroponique et de la serriculture⁹².

4.3.1 Manque de soutien pour le processus de transition

La période de transition est habituellement la plus éprouvante et la plus risquée pour les agriculteurs qui veulent passer à la production biologique. Ces derniers n'ont que très peu de soutien officiel pour les aider à passer cette période difficile. De l'avis de nombreux agriculteurs, il existe plusieurs obstacles à la transition, à savoir :

- inquiétudes financières au moment de la transition, difficulté à amasser les sommes nécessaires et incertitudes relatives à la source des revenus une fois les changements mis en œuvre ;
- tracas au sujet de la charge de travail ;
- difficulté à obtenir de l'information adéquate pour leur entreprise en particulier ;
- dilemmes posés par la séquence d'introduction des changements à apporter ;
- problèmes liés à l'acquisition de l'équipement ou des intrants qui peuvent faciliter les changements ;
- accessibilité limitée à des conseillers fiables ;
- nombre insuffisant de fermes dans la région pouvant servir de modèle pour les changements ;
- manque de confiance relativement aux chances de réussite des nouvelles pratiques ;
- manque de confiance relativement à ses propres habiletés à réaliser le changement ;
- mécontentement relativement à l'aspect visuel des champs après la transition (résidus de culture jonchant le sol, plus de mauvaises herbes) ;
- incrédulité quant à savoir si les changements s'inscrivent dans le cadre d'une bonne gestion ;
- perception à l'effet que les changements seront une source de stress pour le gestionnaire ou sa famille ;
- coutumes familiales qui ne correspondent pas aux types de changements proposés ;
- inquiétudes quant à l'incidence des changements sur sa réputation personnelle au sein de la collectivité et auprès des institutions locales (banque, services-conseils) si les changements adoptés sortent de l'ordinaire.

Bien que quelques petits projets régionaux soient en cours dans le but de relever ces défis, ils ne sont pas adéquatement financés, et leur réussite dépend de la bonne volonté des agriculteurs biologiques d'expérience. Les services-conseils gouvernementaux sont malheureusement inadéquats dans ce domaine, quoique de récentes embauches au niveau des provinces permettent d'envisager de nouvelles possibilités d'obtenir plus de soutien.

4.3.2 Difficultés pour les jeunes agriculteurs à démarrer une exploitation biologique

L'âge moyen des propriétaires de fermes est de 52 ans, et environ 80 % des agriculteurs songent actuellement à vendre ou à transférer leur entreprise au cours des dix prochaines années. Le monde agricole devra faire face à une problématique de succession et de transfert intergénérationnel. Pour plusieurs jeunes qui désirent se lancer en agriculture biologique, qu'ils soient issus ou non d'une famille d'agriculteurs, il est très difficile d'acquérir une terre agricole et la machinerie nécessaire à des prix abordables. Les gouvernements se rendent maintenant compte de l'énormité des enjeux pour ces jeunes, et quelques-uns ont commencé à mettre en place des

programmes à cet égard. Étant donné que l'agriculture biologique nécessite souvent une moins grande capitalisation et peut, selon le cas, être plus rentable sur de plus petites superficies, elle représente une façon potentiellement moins onéreuse de se lancer en agriculture. Cette option devrait être examinée à fond par les gouvernements.

4.3.3 Manque de recherche et de transfert des connaissances sur les solutions à apporter aux principaux problèmes agronomiques

En interrogeant la base de données canadienne IRAC sur la recherche en agriculture, on se rend compte que peu de projets en cours s'intéressent à l'agriculture biologique, et encore moins sont pertinents pour les transformateurs biologiques. Les chercheurs qui se sont intéressés au mode de production biologique ont toujours eu de la difficulté à trouver des fonds pour de tels travaux. Même si les événements récents laissent envisager un virage (i.e. : le financement accordé au Centre d'agriculture biologique du Canada), le développement du secteur biologique se fera au ralenti si on n'augmente de manière considérable les investissements à la recherche. En contrepartie, de nombreux périodiques scientifiques mettent maintenant l'accent sur l'agriculture biologique et offrent aux chercheurs des occasions de publier. De plus, les instituts de recherche et les universités appuient davantage ce genre de recherche. Comme nous l'avons souligné dans la section précédente, les ressources et les moyens de diffusion sont insuffisants. En plus d'être peu nombreux, les préposés aux services-conseils agricoles connaissent mal l'ensemble des stratégies de transfert des connaissances qui pourraient combler les besoins d'apprentissage des agriculteurs biologiques.

4.3.4 Besoins en matière d'intrants, d'équipement et de services

Il est courant d'entendre des agriculteurs biologiques souligner les problèmes qu'ils éprouvent pour l'obtention des intrants, des équipements et des services qui conviennent au mode de production biologique. Par exemple, les variétés de plantes et les races animales appropriées pour leur exploitation peuvent être difficiles à trouver, et plusieurs agriculteurs passent des années à adapter à leur ferme des variétés et des races du commerce. Certains doivent se résoudre à importer d'Europe de l'équipement d'ensemencement ou de travail du sol, ou encore à modifier l'équipement disponible en Amérique du Nord. L'information contenue dans les rapports d'analyses de sol conventionnelles est peu utile. Tous ces défis ralentissent le processus et le développement des fermes.

4.3.5 Pénuries de moulées biologiques

Le marché restreint des aliments biologiques destinés au bétail est un problème récurrent pour les éleveurs biologiques qui ne sont pas autosuffisants. Les difficultés liées à l'approvisionnement biologique pour la consommation humaine rejaillissent sur le marché des provendes. Certains ingrédients composant les suppléments alimentaires ne sont pas manufacturés en mode biologique ou sont très rares. Ces conditions font grimper les coûts de production et forcent les organismes de certification à mettre en place des normes moins sévères qu'elles devraient l'être.

4.3.6 Besoins en matière de stages de formation pour appuyer les agriculteurs biologiques

Sauf au Québec où, depuis des années, les fonds fédéraux et provinciaux dédiés à la formation continue sont utilisés pour offrir des cours sur l'agriculture biologique, les occasions de perfectionnement demeurent rares pour les agriculteurs biologiques. Bon nombre des cours qui existent sont offerts en partie par des associations de producteurs, avec un appui limité d'institutions d'enseignement. Les collèges agricoles intégrés au système universitaire canadien n'offrent pas de formation menant à un diplôme en agriculture biologique, quoique le nombre de cours offerts ait augmenté de façon notable au cours des dernières années. Cela dit, la demande excède de beaucoup l'offre actuelle en matière de stages, de cours et de programmes complets en agriculture biologique, tant sur le plan général que spécialisé.

4.3.7 Tension à la baisse accrue sur les prix à mesure que le marché des produits biologiques prend de l'expansion.

Les besoins et l'existence de prime sur le prix pour les denrées biologiques ont été très variables d'une région et d'un produit à l'autre. À mesure que certains marchés acquièrent de la maturité, les primes déjà existantes ont tendance à baisser. Si le savoir-faire se transmet suffisamment au niveau de la production pour que les coûts de revient baissent, ces baisses ne seront pas nécessairement néfastes. Cependant, le manque de recherche et de transfert du savoir pour la bio et les coûts plus élevés de certains intrants, de mise en marché et de distribution font que, dans certains cas, la diminution des primes pour le bio rendra la vie difficile pour les agriculteurs bio existants. À date, l'information sur les coûts de production est très mince. Une meilleure information aiderait les producteurs dans leurs décisions de gestion et le contrôle de leurs propres coûts.

4.3.8 Coûts et organisation relativement à la mise en marché et à la distribution

Les agriculteurs biologiques doivent souvent supporter des coûts plus élevés de mise en marché et de distribution que leurs collègues conventionnels. Plusieurs raisons expliquent cet état de fait, notamment : les volumes peu importants qui se traduisent par des coûts unitaires plus élevés supérieurs, le travail additionnel nécessaire pour identifier les marchés, l'absence d'organisation de mise en marché des denrées biologiques et/ou de services d'information sur les marchés s'adressant aux producteurs. En comblant ces lacunes, il serait possible pour certains agriculteurs biologiques de réaliser des économies importantes relativement à leurs coûts de mise en marché.

4.3.9 La pollution génique et chimique, une menace pour la production biologique

Les dérives de pesticides, les polluants industriels et les variétés transgéniques constituent des menaces importantes aux productions certifiées biologiques dans plusieurs régions du pays. Notamment, le canola transgénique est sur le point de porter le coup fatal au secteur du canola biologique. L'homologation du blé transgénique sans restriction est encore plus menaçante pour les céréaliculteurs, le blé étant une culture à la base de plusieurs rotations en mode biologique.

4.3.10 Intrants appropriés aux systèmes de production biologique

Les intrants requis en mode biologique sont souvent différents de ceux en usage en mode conventionnel. En plus des fertilisants et des produits sanitaires distincts, les agriculteurs biologiques utilisent souvent des variétés végétales et des races animales différentes. Il en va de même pour les moulées de provenance biologique et les équipements adaptés à leurs pratiques. Il arrive fréquemment que les producteurs biologiques ont de la difficulté à se procurer ce dont ils ont besoin et, dans certains cas, leurs choix sont restreints par ce qui est disponible sur le marché de l'agriculture conventionnelle.

4.4 Défis liés à la transformation

Le secteur de la transformation biologique est sous-développé et n'a qu'une faible capacité pour différentes denrées dans les diverses régions canadiennes. Les données portant sur le secteur de la transformation biologiques sont très rares ; il faudrait davantage d'information pour définir précisément les défis et les occasions à saisir propres à ce secteur. Les contraintes énoncées ci-dessous sont des facteurs limitants à la fois pour le démarrage et la conversion de nouvelles entreprises, ainsi que pour l'expansion des entreprises existantes.

4.4.1 Nombre restreint d'installations de conditionnement entièrement biologiques et multimodes

Il n'y a pas suffisamment d'usines de transformation pour bon nombre de denrées. Le Canada compte seulement 320 transformateurs, distributeurs et détaillants entièrement dédiés aux produits biologiques, et la plupart d'entre eux sont dans le domaine des grains, des minoteries, des produits céréaliers et de boulangerie. Ce nombre ne comprend pas les transformateurs conventionnels qui emballent aussi des produits biologiques, tels que des laiteries, des huileries et des transformateurs de fruits. L'identification de transformateurs multimodes peut être une stratégie à court terme pour accroître la capacité de transformation biologique, mais la grande échelle de plusieurs installations conventionnelles rend très onéreuse l'interruption d'une ligne de transformation pour traiter un petit lot de produits biologiques.

4.4.2 Insuffisance de capital

L'insuffisance chronique de capital constitue un problème récurrent dans le secteur de la transformation et de la distribution biologiques, particulièrement pour le lancement de petites et de moyennes entreprises. Ce problème n'est pas unique au secteur biologique, mais il y est plus criant puisque ce sont les PME (ventes annuelles de 100 M\$ et moins) qui dominent le secteur de la transformation biologique, contrairement au secteur de la transformation conventionnelle. L'insuffisance de capital résulte de plusieurs facteurs, notamment : le manque d'intérêt et d'information de la part des institutions financières et des investisseurs en capital de risque, le manque de compétences et de connaissances des entrepreneurs pour la présentation de solides plans d'affaires, le manque de données préliminaires, de statistiques et de perspectives économiques sur le secteur biologique et, enfin, les difficultés auxquelles doivent faire face promoteurs pour consolider leur position sur les marchés.

4.4.3 Réglementation et exigences relatives à la salubrité et à l'innocuité

Les PME ont du mal à se conformer aux règlements et aux exigences sur la salubrité et l'innocuité qui sont habituellement conçus pour les grandes entreprises. Pour une PME, il est onéreux de se conformer à la réglementation tout en élaborant et en mettant en œuvre des protocoles HACCP (analyse des risques et maîtrise des points critiques). Les inspecteurs sanitaires ne donnent habituellement pas de services-conseils et s'attendent à ce que les exploitants possèdent des connaissances approfondies (et une formation scolaire) permettant de mettre en œuvre les protocoles et de se conformer aux règlements. En fait, ils ne se considèrent pas comme des résolveurs de problèmes. En démarrage d'entreprise, il est difficile de tester les produits sur le marché tant que les installations ne sont pas entièrement approuvées. Les petites entreprises n'ont pas les moyens de tout mettre en place avant d'effectuer un test pré-commercial pour leurs produits. Les centres de technologie alimentaire et les incubateurs d'entreprises agroalimentaires sont en mesure de solutionner ces problèmes, mais ne sont présents qu'en de rares endroits⁹³. Les transformateurs biologiques doivent par ailleurs se conformer à une réglementation qui exige l'utilisation de produits sanitaires de synthèse qui ne sont pas permis dans les cahiers de charges biologiques. De plus, ils doivent souvent convaincre les inspecteurs que leur protocole sanitaire assure une protection équivalente. Certains transformateurs biologiques, incapables de suivre l'évolution des règles sanitaires, ont dû fermer boutique.

4.4.4 Manque de ressources en R&D

Les lacunes en matière de R&D dans le secteur biologiques sont encore plus évidentes dans le sous-secteur de la transformation. Dans les universités, les départements des sciences de l'alimentation sont même plus indifférents envers le secteur biologique que ceux des sciences végétales et animales. La forte concentration des entreprises qui caractérise l'industrie des aliments et des boissons au Canada fait en sorte que presque toute la recherche est axée sur les besoins de quelques grandes entreprises.

4.4.5 Contrôle de la qualité

L'assurance de la qualité comporte plusieurs aspects. Le premier est la qualité des approvisionnements. Comme nous l'avons souligné à la Section 4.3, tous les agriculteurs n'ont pas le savoir-faire et l'équipement nécessaires pour optimiser la qualité de leurs produits végétaux et animaux. Par conséquent, les produits achetés par les transformateurs peuvent contenir une proportion importante d'impuretés ou encore ne pas permettre l'élaboration de produits transformés de la qualité désirée. Ensuite, selon l'envergure des installations de transformation, les outils de contrôle de la qualité peuvent être insuffisants. Enfin, l'emballage peut ne pas être optimal, encore une fois en fonction du savoir-faire et des équipements du transformateur.

4.4.6 Approvisionnement biologiques difficiles pour certains ingrédients et additifs

Certains ingrédients et additifs à la transformation biologiques sont soit non disponibles, soit si rares que peu de transformateurs peuvent s'en procurer. Cela entraîne quelques problèmes aux organismes de certification qui se voient forcés, dans certains cas, de permettre l'usage

d'ingrédients conventionnels. La complexité de l'étiquetage de tels produits entraîne aussi une certaine confusion sur le marché et des difficultés à faire reconnaître les normes par les autres organismes et les autres pays.

4.4.7 Logistique d'approvisionnement et de distribution, prix et coûts

Les coûts liés à la localisation des sources d'approvisionnement sont élevés pour les transformateurs, en raison de la disponibilité irrégulière des denrées et de l'étroitesse du marché biologique. Les coûts unitaires de transport sont relativement plus élevés que pour les marchandises conventionnelles en raison des petits volumes transigés et des distances à parcourir qui sont parfois longues. La répartition du transport pose problème également parce que les petits transformateurs, qui ne possèdent généralement pas leur propre flotte de camions, dépendent souvent de transporteurs à forfait. Pour certaines marchandises, ces contraintes forcent les transformateurs à ne compter que sur un petit nombre de fournisseurs qui sont en mesure de les approvisionner régulièrement à des coûts de transaction inférieurs. Les distributeurs et les transformateurs se basent souvent sur le prix des importations américaines pour des achats intérieurs. Le maintien des prix dans cette fourchette entraîne des difficultés pour les agriculteurs et les grossistes.

4.4.8 Relations peu développées avec le secteur de la transformation conventionnelle

Dans certaines régions et pour certaines marchandises, le moyen le plus rapide d'augmenter la capacité de transformation est d'affecter une partie des opérations des transformateurs conventionnels à des produits biologiques. Toutefois, les transformateurs biologiques sont peu actifs au sein des associations du secteur dominant et il existe peu d'actions concertées de recrutement auprès des transformateurs conventionnels.

4.4.9 Normes biologiques sur la transformation peu élaborées

Afin de mieux guider les transformateurs et de mettre en confiance les consommateurs, les normes touchant la transformation des aliments biologiques se doivent d'être plus détaillées.

4.5 Défis liés à la capacité organisationnelle du secteur biologique

4.5.1 Insuffisance d'organisations bien pourvues capables de faire la promotion de l'agriculture et des aliments biologiques

Bien que plusieurs organismes assurent la certification biologique, peu d'entre elles ont mis l'accent sur la promotion et le développement du secteur biologique. Les organismes existants sont pour la plupart à vocation régionale et sont dotés de ressources très limitées. Ils font appel, dans une grande mesure, à des travailleurs bénévoles, notamment des personnes qui ont déjà un emploi dans ce domaine. Comparativement à d'autres domaines d'activité qui ont une incidence importante sur la santé, la société, l'économie et l'environnement, le secteur biologique manque sérieusement de ressources. Les principales conséquences de cette lacune, ce sont la présence peu sentie du secteur biologique dans l'arène politique et l'incapacité du secteur à collaborer avec les autres mouvements apparentés et à entrer en contact avec l'ensemble du secteur agricole.

4.5.2 Variation de la structure des organisations selon les régions

Dans certaines régions, les organisations du secteur biologique sont assez bien structurées, et dans d'autres, elles ne le sont pas. Des réseaux solides de collaboration existent en Colombie-Britannique, au Québec et dans les Maritimes. Dans d'autres provinces, les organisations ont de la difficulté à travailler ensemble. Jusqu'à un certain point, cela limite la capacité des régions à participer pleinement aux initiatives nationales.

4.5.3 Antécédents de collaboration ardue à l'échelle nationale

S'il est vrai qu'il existe de nombreux réseaux régionaux efficaces et que certains organismes ont eu du succès à l'échelle nationale, le secteur biologique a toujours eu de la difficulté à établir un esprit de collaboration avec Ottawa. Ce manque de collaboration est dû, entre autres, au caractère compétitif de l'industrie alimentaire, à la pénurie de ressources organisationnelles, à la surcharge de travail qui incombe aux principaux intervenants bénévoles du secteur, au désir d'indépendance de nombreux agriculteurs et entrepreneurs qui sont les fondateurs du secteur biologique et à certains conflits d'intérêt parmi les intervenants clés du milieu. Il a fallu 12 ans pour établir des normes nationales, en partie à cause de ce problème. Cela fait valoir la nécessité d'un processus de concertation, tel qu'il a été mis en oeuvre avec succès au Québec, selon le modèle des « Tables filières ».

4.5.4 Manque de coopération entre les exploitations agricoles biologiques et les organisations du secteur de l'agriculture conventionnelle

Pendant des années, les grandes organisations agricoles ont ignoré, voire marginalisé ou attaqué l'agriculture biologique. Cela a bien changé au cours de la dernière décennie, dans la foulée du leadership manifesté par des agriculteurs biologiques au sein des grandes organisations du secteur de l'agriculture conventionnelle et de la participation d'agriculteurs conventionnels à des démonstrations biologiques aux champs et à d'autres événements à caractère biologique. L'hostilité des débuts a disparu, mais les relations ne sont pas encore tout à fait coopérantes. Par conséquent, les liens avec les décideurs et les ressources dévolues à l'agriculture biologique demeurent limités. Comme dans toute relation, on y gagnera des deux côtés à établir des partenariats plus étroits, et des efforts devront être consentis de part et d'autre pour améliorer la coopération entre l'ensemble du secteur agricole et le secteur biologique.

4.6 Défis liés à l'image publique

4.6.1 La popularité croissante des produits biologiques aidant, le secteur est dans le collimateur des industries chimique et biotechnologique.

L'intérêt grandissant du public pour les produits biologiques a fait réagir les industries des « sciences de la vie » qui mènent des campagnes de dénigrement à l'encontre des aliments et de l'agriculture biologiques. L'information véhiculée est rarement fondée sur des faits, ou les faits présentés sont manipulés de sorte à soutenir les arguments du message. Jusqu'à maintenant, ces

campagnes ont eu une incidence négligeable sur l'enthousiasme des consommateurs, mais il est probable que ces industries injecteront davantage de ressources dans ces campagnes si les investissements actuels s'avèrent inefficaces.

4.6.2 Les importants avantages des produits biologiques pour le public ne sont pas bien connus des organisations citoyennes pour la santé et l'environnement, des professionnels de la santé et des décideurs politiques.

Dans le milieu conventionnel, les aliments et l'agriculture biologique ont d'abord été perçus comme un marché de niche destiné à la classe moyenne et aux gens plus aisés. Les avantages généraux, tant pour la société, la santé et l'environnement, que nous avons décrits à la Section 2 ont été sous-estimés. Par conséquent, les autres secteurs ne comprennent pas qu'en faisant la promotion de l'agriculture et des aliments biologiques, ils se conforment à leurs propres objectifs et ne consacrent donc aucune ressource à cette promotion. Mais cela commence à changer, même si ce n'est pas à la suite de la promotion réalisée par les intervenants du secteur biologique. Néanmoins, il se dessine de nouvelles alliances qui sont de très bon augure pour le secteur biologique.

4.6.3 Certaines fondations découvrent aujourd'hui les raisons pour lesquelles il faut appuyer le secteur biologique.

Des fondations proches de certains groupes citoyens décrits à la Section 4.6.2, n'ont pas perçu les aliments et l'agriculture biologiques comme faisant partie de leur mission. Les défenseurs des intérêts du secteur biologique se sont tournés vers des sources de financement internes. Cela devrait se poursuivre, mais plusieurs fondations bien pourvues font des tentatives de financement d'action militante pour le secteur biologique, et cela mérite d'être développé plus avant.

5. Plan stratégique : ce qui a été fait et ce qui reste à faire

La présente section énonce les cibles dont l'atteinte permettra au secteur biologique de relever les défis actuels auxquels il fait face et de faire de sa vision une réalité. Pour chaque cible, une description de ce qui a été fait et de ce qui est nécessaire est présentée. Le Plan n'identifie pas toujours précisément à qui les recommandations sont adressées. Nous présumons que les recommandations s'adressent aux intervenants du secteur biologique lui-même et du secteur agricole et agroalimentaire conventionnel, au public et aux consommateurs, et aux intervenants de différents paliers gouvernementaux.

Cadre de référence :

L'expérience européenne du développement du secteur biologique fait ressortir des cibles stratégiques dont l'atteinte est essentielle à la réussite de notre démarche de développement⁹⁴. Ces cibles ont été adaptées au contexte canadien et ont fait, par la suite, l'objet d'une discussion sur le degré de réalisation atteint et sur les stratégies qui restent à mettre en oeuvre pour atteindre ces cibles au Canada. L'expérience canadienne dans l'atteinte des cibles sera différente de celle qu'ont connue les européens, mais les cibles elles-mêmes fournissent un cadre de référence pour une action stratégique.

Cible 1 : Établir une « communauté biologique » avec ses propres systèmes et labels en matière de certification.

La situation au Canada :

Il existe bien une « communauté biologique » au Canada, menée par quelque 40 organismes de certification⁹⁵ et environ une douzaine d'organisations qui font la promotion de l'agriculture biologique. Les systèmes de certification et de vérification sont généralement bien développés, et il existe des ententes de reconnaissance et de collaboration réciproques parmi les organismes de certification. La plupart d'entre eux ont conçu des labels. Toutefois, l'intégrité et le contrôle de l'appellation biologique ne peuvent pas reposer uniquement sur les épaules des organismes de certification. Donc, quelques régions canadiennes incluant la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba, le Québec et les Maritimes, comptent des réseaux fonctionnels qui s'occupent d'une vaste gamme d'intérêts au sein du secteur biologique.

Stratégies proposées :

1. Les relations entre les organismes de certification ne sont pas toujours cordiales, ce qui nuit à l'ensemble du secteur. Par conséquent, ce ne sont pas toutes les régions qui bénéficient d'un réseau fonctionnel. Il faut remédier à ces irritants afin que des réseaux régionaux viables soient établis dans chaque région, ce qui est une condition préalable à une action efficace sur le plan national. Ces réseaux devraient être composés de représentants des producteurs agricoles, des organismes de certification, des détaillants, des chercheurs, des vulgarisateurs et de toute autre organisation susceptible de représenter les intérêts des consommateurs.

2. Les organismes de certification fonctionnent souvent avec un minimum de permanents salariés, en sollicitant lourdement le bénévolat dans leurs réseaux. Les frais assumés par les requérants à la certification peuvent ne pas couvrir les coûts d'exploitation. Cependant, l'objectif étant d'attirer le plus grand nombre possible d'agriculteurs, la hausse des tarifs n'est pas forcément un choix avisé. Les organismes de certification se doivent collectivement d'adopter une stratégie qui consolide leur situation financière, ce qui nécessitera peut-être la mise en place, avec différents appuis financiers, d'un chantier de discussion, afin d'élaborer et de mettre en oeuvre leur stratégie commune. À l'ordre du jour de cette réflexion stratégique pourraient être soumises les sujets suivants : les frais de certification et d'accréditation ; qui devraient payer ces frais (les agriculteurs, les gouvernements ou d'autres sources possibles de contribution) ; la pertinence des fusions parmi les organismes de certification.

Cible 2 : Assurer une reconnaissance politique des normes et de la certification biologiques

La situation au Canada :

La reconnaissance de l'appellation biologique au niveau fédéral a été un long processus qui a débuté à la fin des années 1980 par l'acceptation d'une définition pouvant être rendue exécutoire en vertu des dispositions générales de la *Loi sur les aliments et les drogues* et ayant conduit à l'adoption d'une norme de référence canadienne en 1999. Aujourd'hui, un processus d'accréditation des organismes de certification biologique (OCB) est en voie d'être développé sous l'égide de l'Office des normes générales du Canada (ONGC), financé en partie par Agriculture et Agroalimentaire Canada. Un seul organisme de certification a obtenu cette accréditation à ce jour.

Stratégies proposées :

1. Un processus de révision régulière des normes doit être mis en oeuvre. Le secteur biologique canadien est en train d'élaborer un mécanisme interne pour soumettre et valider des changements aux normes. Grâce à ce mécanisme, des recommandations consensuelles pourront être soumises régulièrement au gouvernement fédéral ou à toute autre autorité qu'il aura désigné pour réviser la norme de référence. À ce stade-ci, Agriculture et Agroalimentaire Canada s'est engagé à évaluer la norme canadienne comparativement aux normes internationales et se prépare à venir en aide au secteur biologique du Canada afin de faire de sa norme de référence « la meilleure du monde ». Cela devra se faire conjointement avec l'ONGC. Agriculture et Agroalimentaire Canada va explorer toutes les options en vue d'alléger le processus de renouvellement de la norme, et souhaite un consensus national autour de ces changements. Agriculture et Agroalimentaire Canada encourage le dialogue, mais ne s'impliquera pas dans ce processus de révision. Il existe une volonté d'améliorer le processus et de le rendre plus efficace que le travail initial. Agriculture et Agroalimentaire Canada souhaite que le travail soit complété d'ici la fin de l'été 2002 et se prépare à négocier des ententes de réciprocité avec la CEE, les États-Unis et le Japon aussitôt que l'ONGC aura endossé la nouvelle norme canadienne⁹⁶.

2. Les normes biologiques doivent être référencées à des règlements spécifiques de la *Loi sur les aliments et les drogues*, afin de la renforcer légalement avec des dispositions exécutoires prévoyant des pénalités financières aux contrevenants. Un élément de ce renforcement devrait être de rendre la norme obligatoire. Ainsi, quiconque désirant utiliser le terme biologique sur un produit alimentaire aurait l'obligation de faire certifier ce produit par un OCB accrédité. Les coûts engendrés chez les OCB pour se conformer à des procédures obligatoires doivent toutefois être raisonnables et compétitifs avec ceux qui ont cours chez les principaux partenaires commerciaux du Canada.
3. Plus de ressources doivent être affectées à la surveillance de l'appellation et à la protection de l'intégrité des normes biologiques.
4. Un système unifié de label biologique national doit être mis en oeuvre. L'expérience européenne nous a montré qu'un label national unique est crucial pour renforcer la conscientisation du consommateur à l'égard des produits biologiques. Il importe peu que ce label soit du domaine public ou privé⁹⁷. Le secteur biologique peut opter pour mettre en circulation le label canadien dont l'ONGC est titulaire actuellement.
5. Lorsque le label national « biologique » sera adopté, une campagne de promotion générique auprès des consommateurs devrait être lancée.

Cible 3 : Appuyer financièrement les producteurs en transition et fournir aux agriculteurs biologiques existants des programmes de formation et de mentorat.

La situation au Canada :

Au Canada, il existe divers programmes inspirés du principe que les agriculteurs devraient être appuyés pour les services qu'ils rendent à l'environnement. Ces mesures touchent principalement les investissements dans les structures et les équipements (c.-à-d. : entreposage des lisiers, protection des bandes riveraines, équipement de travail minimum du sol), plutôt que les investissements dans des méthodes agricoles. Pour la plupart, ces programmes sont à frais partagés et sont souvent administrés par des partenariats, tels que le CDAQ (au Québec), le PMRA (dans les Prairies), et les Conseils d'adaptation (dans les Maritimes). Bien qu'il y ait eu, dans certaines provinces, des projets pilotes portant sur les crédits à la transition biologique et la modulation des assurances agricoles, il n'existe actuellement aucun programme au Canada dédié spécifiquement à l'appui aux agriculteurs durant la période de transition vers le mode de production biologique.

Stratégies proposées :

1. Le secteur biologique a besoin d'élaborer un plaidoyer et d'exercer un lobby auprès des gouvernements provinciaux et fédéral pour les convaincre de la nécessité d'un programme d'assurance visant le revenu net des agriculteurs en transition afin d'aider ceux-ci à surmonter les difficultés financières associées à la période de transition. Les modalités de ce programme restent à définir sur le concept que les agriculteurs reçoivent un paiement

d'assurance, cofinancé par les gouvernements fédéral et provinciaux, si leur revenu net chute sous un seuil défini en fonction de leur revenu net moyen avant le début de la période de transition. Ces paiements couvriraient l'écart entre leur revenu net durant la transition et le seuil défini, de même que les trois premières années après le début de la transition. Nécessairement, ce programme devrait être adapté pour les jeunes agriculteurs assurant la relève sur une ferme conventionnelle ou qui démarrent une nouvelle entreprise, puisqu'ils n'auraient pas d'historique de revenu sur lequel fonder le déclenchement des niveaux assurables.

2. Au cours des 10 prochaines années, la proportion des exploitations agricoles qui changeront de mains est sera élevée. De nombreuses discussions sont en cours sur le transfert intergénérationnel des exploitations agricoles et sur l'arrivée de nouveaux entrepreneurs en production agricole. Parmi les nouveaux agriculteurs, plusieurs devraient être très intéressés par les occasions que représente le mode de production biologique. À mesure que des programmes provinciaux d'aide aux jeunes agriculteurs sont mis en place, il faut dédier certains appuis à l'agriculture biologique.
3. Le secteur biologique devrait aussi mettre en oeuvre un plan visant à convaincre tous les systèmes d'assurances agricoles au Canada que les paiements aux agriculteurs biologiques doivent être fondés sur les prix réels du marché pour les produits biologiques. Actuellement, cela n'est acquis que pour certaines cultures et dans certaines provinces.
4. Une étude devrait être réalisée en vue de déterminer jusqu'à quel point les autres programmes existants de soutien du revenu peuvent être défavorables pour les agriculteurs biologiques. Le cas échéant, ces programmes devraient être modifiés de manière à les rendre plus avantageux pour les agriculteurs biologiques.
5. Le secteur biologique a besoin, par ailleurs, de plaider en faveur d'un programme d'appui financier aux agriculteurs biologiques d'expérience qui jouent un rôle à titre de mentors ou de formateurs auprès des nouveaux agriculteurs en transition ou en démarrage. Les organismes qui développent des programmes de formation et de mentorat destinés aux exploitations biologiques devraient être admissibles à des fonds gouvernementaux ou à d'autres subventionnaires permettant de rémunérer les agriculteurs biologiques qui s'acquittent de ces tâches.

Cible 4 : Mettre en place des services-conseils pour appuyer la transition vers le mode biologique et aider les producteurs et les transformateurs à mieux gérer la qualité.

La situation au Canada :

La plupart des gouvernements provinciaux ont assigné des employés à l'agriculture biologique. Cependant, peu d'entre eux disposent du temps ou de l'expertise pour répondre adéquatement aux besoins d'information des producteurs certifiés et en voie de transition biologique. Certains organismes agrobiologiques ont mis en place des services-conseils qui comptent pour beaucoup sur les contributions bénévoles des agriculteurs biologiques existants. Cette situation s'est avérée

non viable dans l'ensemble. Quelques organisations, dont le *Canadian Organic Growers* (COG), ont publié des guides de production valables. Le tout nouveau Centre d'agriculture biologique du Canada (le CABC ou OACC) offrira quant à lui du soutien aux spécialistes provinciaux et fournira une gamme d'information en ligne et des outils de formation qui contribueront à solutionner ces problèmes. Du côté des transformateurs, bien peu de moyens ont été dédiés spécifiquement au secteur biologique, bien qu'un certain nombre de transformateurs biologiques aient bénéficié des programmes conventionnels existants.

Stratégies proposées :

1. Des services conseils ont été mis en œuvre avec grand succès en Europe. Il est nécessaire d'étudier ceux-ci en détail et d'en tirer des leçons pour les différentes provinces du Canada, dans le but de présenter des études de faisabilité sur l'implantation de structures, de partenariats et de modes de financements pour la prestation des services-conseils adéquats dans chaque province. Une attention particulière devrait être accordée aux services-conseils portant sur l'horticulture et sur les élevages bovin, porcin et avicole.
2. Des formations structurées sont nécessaires pour les conseillers à la transition, ainsi que la rédaction de guides techniques et de manuels destinés à appuyer les producteurs en transition.
3. En appui aux services conseils, de véritables liens doivent être établis entre les professionnels sur le terrain et les chercheurs des écoles d'agriculture afin que les besoins de recherche soient clairement identifiés et que des projets soient entrepris. Cela implique aussi que des fonds gouvernementaux dédiés à la recherche soient dévolus au secteur biologique. Un réseau pancanadien de fermes modèles commerciales et de fermes expérimentales favoriserait grandement l'acquisition de nouvelles connaissances utiles. Le secteur biologique canadien a besoin d'élaborer une proposition détaillée aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, à savoir comment s'y prendre pour constituer ce réseau de fermes, en s'inspirant en partie sur les succès que connaît ce modèle en Europe.
4. Des services s'adressant aux PME, ainsi qu'aux aux micro-entreprises de transformation biologique ont été développés en Europe. Le secteur biologique canadien doit s'inspirer de cette expérience afin qu'une proposition d'un système adapté de prestation de services-conseils aux transformateurs biologiques soit mise de l'avant afin de rendre disponible chez nous de tels services.

Cible 5 : Faire participer les fermes et les organismes de recherche et de diffusion des connaissances au développement de l'agriculture biologique. Étudier les perspectives de soutien à l'agriculture biologique par les institutions locales qui ont les mêmes préoccupations que le secteur.

La situation au Canada :

De manière générale, les agriculteurs biologiques ne sont plus marginalisés au sein de leur collectivité ni dans les organisations agricoles. En plus d'être actifs dans les organismes à connotation biologique, certains occupent des postes importants dans les syndicats agricoles, les fédérations spécialisées et les offices de mise en marché. Sauf au Québec et en Colombie-Britannique, les organisations agricoles biologiques n'ont pas établis de relations formelles avec les autres grands syndicats d'agriculteurs. De nombreux agriculteurs et groupe d'agriculteurs biologiques sont affiliés à des organismes locaux et régionaux consacrés à des causes sociales et environnementales qui englobent l'agriculture biologique. Le champ est libre pour explorer de telles alliances qui peuvent faire avancer le secteur biologique, notamment à l'échelle locale et régionale.

Il existe à présent un réseau de chercheurs qui étudient des domaines liés à l'agriculture biologique, malgré le fait que les appuis financiers se fassent rares. Le Centre d'agriculture biologique du Canada a pour mandat de faire avancer la recherche sur l'agriculture biologique.

Stratégies proposées :

1. Des stratégies doivent être planifiées pour permettre aux agriculteurs biologiques d'accéder aux postes de décision au sein des syndicats agricoles conventionnels, des fédérations spécialisées et des offices de mise en marché.
2. La tenue d'un congrès bisannuel où les intervenants des secteurs conventionnel et biologique discutent librement de sujets d'intérêt commun permettrait d'améliorer et de poursuivre le dialogue.
3. Il y aurait lieu d'instaurer un système permettant de mettre en liaison les agriculteurs qui ont besoin de données de recherches et les chercheurs de partout au Canada. Un tel système existe depuis des années dans le secteur canadien de l'agriculture conventionnelle.
4. Une plateforme de communication et d'échange sur les bons coups au chapitre des partenariats sur le plan local et régional permettrait de faire avancer les choses. Même si les structures de partenariat diffèrent d'une région à l'autre, les fonctions sont similaires, et la connaissance mutuelle des formules gagnantes serait stimulante pour les organisations biologiques à travers le pays.

Cible 6 : Accélérer le développement des marchés biologiques.

La situation au Canada :

Bien que certains organismes régionaux aient entrepris de planifier la mise en marché à l'échelle locale et régionale, aucune organisation ne fournit ce service à l'échelle nationale. Le défi principal consiste à établir une chaîne d'approvisionnement mieux coordonnée.

Stratégies proposées :

1. Mettre en place des programmes fédéral et provinciaux d'appui à la transition biologique pour les transformateurs et les distributeurs. Des congés de taxes pour les entreprises de transformation biologique en démarrage sont envisageables comme faisant partie de tels programmes. Des fonds de capital de risque dédiés au secteur biologique valent la peine d'être envisagés⁹⁸.
2. Favoriser la mise en place d'incubateurs à travers le pays pour les micro-entreprises de transformation en démarrage.
3. Il faudrait établir un plan national de développement pour le secteur de la transformation, lequel faciliterait le travail des entreprises avec leurs consultants en développement des affaires. Ce plan devra comprendre l'identification des infrastructures de transformation actuellement abandonnées ou sous-utilisées, qui pourraient accommoder le démarrage de nouvelles activités de transformation biologique, en tenant compte aussi des besoins des micro-entreprises.
4. Des stratégies de représentation auprès des départements universitaires en sciences de l'alimentation se doivent d'être entreprises afin de faire connaître les besoins de l'industrie des aliments biologiques.
5. Il est nécessaire de mettre en place un forum englobant l'ensemble du secteur et de son développement stratégique et réunissant avec le secteur biologique les détaillants et transformateurs dominants. Ce forum permettrait de solutionner d'une part, les problématiques d'importation, à savoir d'orienter le secteur vers des denrées qui sont en grande demande, mais dont l'approvisionnement intérieur est faible. D'autre part, ce forum pourrait solutionner les problématiques liées aux critères de qualité courants en agroalimentaire conventionnelle. Ce forum devrait aussi proposer des mécanismes de coordination de l'approvisionnement entre les producteurs et les transformateurs en vue de favoriser la production intérieure. Des mesures d'allocation de fonds devraient être prises pour l'assignation d'experts en organisation coopérative afin d'augmenter la capacité de production et de mise en marché par des structures coopératives. Ces mesures devraient répondre aux besoins de stabilité et de volumes d'approvisionnements biologiques signalés par les détaillants et les manufacturiers. Les occasions de mise en marché des produits biologiques sur une base de spéciaux saisonniers devraient être explorées afin d'attirer des consommateurs sensibles à de telles promotions.

6. Une stratégie de communication de masse doit être mise en place afin de renforcer les valeurs d'appel du secteur biologique en ce qui a trait aux avantages personnels et sociaux, et de cibler certaines idées fausses sur les produits biologiques, afin de mieux conscientiser les consommateurs, repositionner avantageusement certains produits et certaines régions, et encourager les consommateurs à réclamer un virage dans les comportements des grands détaillants en alimentation et dans les programmes d'appui gouvernementaux. Là où les possibilités d'accroître la production et la distribution locale de produits biologiques existent, des campagnes promotionnelles d'achats locaux de produits biologiques devraient s'inspirer des succès d'autres campagnes semblables pour des produits conventionnels.
7. L'amélioration du conditionnement post-récolte des produits biologiques devrait être prise en charge par une organisation spécialisée au sein d'un système de coordination de la chaîne d'approvisionnement.
8. Des modifications aux critères de catégorisation des aliments devraient être examinées de manière à éviter que les agriculteurs biologiques soient indûment pénalisés par des critères qui incitent les producteurs à utiliser des pesticides. Par ailleurs, ces modifications ne devraient pas être introduites de façon à dissuader les consommateurs dans leur intérêt pour les aliments biologiques.
9. Il importe d'identifier les principaux intervenants du marché institutionnel dont les achats de produits biologiques apporteraient une notoriété publique susceptible de stimuler le développement du marché.
10. Il faut également mettre en place un service national d'information sur le prix des produits biologiques. Cela existe déjà dans certaines régions du pays et mérite d'être étendu à l'ensemble du Canada.
11. Des plateformes de liaison commerciale entre vendeurs et acheteurs de produits biologiques dans une même sont nécessaires. Quelques institutions et organisations bénévoles tentent déjà d'assumer ce rôle, mais des ressources plus substantielles doivent être consacrées pour développer les marchés régionaux.

Cible 7 : Mettre sur pied des organisations destinées à la coordination et à la promotion du secteur biologique.

Situation au Canada :

La plupart des provinces comptent des associations consacrées aux aliments et à l'agriculture biologiques. Celles-ci ont, dans quelques provinces, influencé positivement la planification et le développement du secteur. Une de ces associations (le COG) a un rayonnement national. Cependant, ses ressources sont trop restreintes, et sa base de représentation trop étroite pour lui permettre d'assumer toutes les fonctions de planification, de développement et de promotion requises pour faire progresser le secteur au plan national. Une discussion est présentement en cours relativement à la création d'une instance nationale qui s'occuperait d'assurer la révision

permanente de la norme biologique canadienne. Quelques organismes environnementaux ont signalé leur intention d'appuyer le développement du secteur biologique, mais ils ne sont pas en position d'en faire leur mission première.

Stratégie proposée :

1. La pierre angulaire du travail à accomplir au plan national repose sur la planification, le développement et la promotion. Le secteur biologique doit se doter d'une entité qui assume la coordination et la mise en oeuvre de ces trois fonctions. Une structure de type coalition semble être la plus souhaitable. Un organisme pourrait devoir fournir la structure fonctionnelle pour la coalition. Une façon de faire est qu'un tel organisme « parrainerait » la coalition en lui prêtant son nom (voire son matricule d'organisme de charité) afin de lever des fonds et en lui procurant des locaux et des équipements de bureau pour sa permanence au sein de la coalition. La permanence relèverait toutefois de la coalition, et non pas de l'organisme hôte. La coalition agirait comme un groupe d'encadrement pour toutes les organisations qui manifestent la volonté de participer. La mission de cette coalition serait explicitement de servir ses membres en matière de planification, de développement et de promotion, et ce, sans assumer de fonctions directement reliées au commerce. La coalition aurait une mission plus large qu'une association sectorielle traditionnelle puisque ses membres représenteraient bien plus que le secteur biologique. Son champ d'activité comprendrait la promotion de la recherche et du développement, la modification des politiques, des règlements et des programmes gouvernementaux, le développement du transfert des connaissances et des services-conseils, la promotion des aliments et de l'agriculture biologiques du Canada dans l'opinion publique et dans les relations internationales⁹⁹. La coalition ne prendrait pas position pour elle-même, mais aiderait plutôt ses organisations membres qui veulent intervenir sur un enjeu donné à le faire harmonieusement. Le rôle de la permanence serait essentiellement d'être un soutien pour toutes les organisations qui ont la volonté de collaborer. Cette collaboration devra être volontaire, quel que soit le projet. Toutes les organisations désireuses de souscrire à la coalition pourraient le faire, cependant elles devraient adhérer aux grandes lignes du plan d'action à être adopté. La coalition serait dotée d'un conseil exécutif ; ainsi, la permanence aurait à répondre de ses gestes à un groupe décisionnel sur une base régulière. La coalition tiendrait annuellement une assemblée pour élire des officiers, réviser les plans stratégiques, etc. Une telle structure peut être fonctionnelle avec un salaire, de l'argent pour les communications et les fournitures de bureau.
2. Un programme national dédié à l'augmentation de la capacité organisationnelle dans le secteur biologique doit être mis en place en vertu des politiques existantes de soutien à l'économie sociale. Ce programme permettrait aux organisations régionales de consolider leur expertise et leur situation financière.
3. Le secteur biologique doit obtenir du gouvernement fédéral un budget pour l'institution d'un « Conseil des aliments biologiques » ayant pour mandat de stimuler, de planifier, de contrôler et d'évaluer les occasions de développement de la production d'aliments biologiques au Canada, de formuler des propositions de nouvelles activités et de fournir des conseils relatifs aux normes biologiques sur la production, le marketing,

l'entreposage, le transport, l'étiquetage, la distribution et la vente au détail des produits biologiques. Ce conseil fonctionnera à la manière d'une « table filière » nationale. La composition de ce conseil et la façon dont ses membres seront admis ou élus requièrent un examen plus approfondi, mais l'hypothèse de représentation qui suit fournit une indication sur l'intention sous-jacente à cette stratégie. À noter que la coalition décrite à la Stratégie 7.1. ne serait pas membre de ce conseil, mais que plusieurs organisations membres de la coalition devraient y compter des représentants. Voici une suggestion de répartition :

- 1 représentant de chaque réseau d'agriculture biologique des provinces et territoires (13 en tout ?) (une diversité d'expertises devrait se retrouver dans ce groupe : organismes de certification, groupes militants, établissements d'enseignement, etc.).
- 1 fonctionnaire du gouvernement fédéral, idéalement un haut fonctionnaire du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.
- 1 représentant provincial chargé de représenter et de transmettre l'information à tous ses collègues des autres provinces et territoires, idéalement un haut fonctionnaire du ministère provincial de l'agriculture.
- 1 représentant d'un groupe environnemental national.
- 1 représentant d'une association nationale de consommateurs.
- 1 représentant du domaine universitaire (recherche ou enseignement).
- 1 représentant d'une organisation agricole conventionnelle.
- 1 représentant d'une association de manufacturiers en alimentation conventionnels.
- 1 représentant d'une association de détaillants en alimentation conventionnels.
- 5 représentants d'entreprises de transformation biologiques qui représentent une combinaison de régions et de marchandises.
- 5 représentants d'entreprises de vente au détail de produits biologiques qui représentent une combinaison de régions et de marchandises.
- 5 représentants d'entreprises de distribution biologique qui représentent une combinaison de régions et de marchandises.
- 1 représentant d'un office de mise en marché.

6. Élaboration de plans d'action et d'engagements organisationnels

Un endossement généralisé du présent plan permettrait d'espérer que certaines organisations identifieront les tâches qu'elles sont en mesure d'accomplir et qu'elles démontreront la volonté de les mettre en oeuvre. Nous prévoyons que les organisations discuteront entre elles des engagements qu'elles comptent prendre au cours des six prochains mois. Quoique les fonds alloués pour cette première phase du Plan de développement soient échus en mars 2002, Ralph Martin, du Centre d'agriculture biologique du Canada au Collège agricole de la Nouvelle Écosse, assurera le point de chute pour les déclarations d'intention des organisations. Ces déclarations d'intention orienteront le travail du comité directeur et d'autres collaborateurs dans la présentation de propositions ultérieures de financement et d'élaboration plus poussée du Plan stratégique canadien.

Afin de faciliter les discussions qui auront lieu au sein de chaque organisation participante, nous proposons ci-dessous une série de questions et d'instructions dont il faudra tenir compte. La tâche de compiler les contributions de chaque organisation sera par ailleurs facilitée si un bref rapport écrit est préparé en utilisant ces questions et ces instructions comme gabarit.

1. Identifier les activités de votre organisation qui sont reliées aux « stratégies proposées ». Pour chaque stratégie pertinente, décrire brièvement vos activités courantes. Si vous croyez que vos activités ne concordent pas avec les stratégies proposées, veuillez expliquer pourquoi.
2. Si votre organisation a déjà adopté un plan stratégique, veuillez identifier en quoi vos activités futures peuvent concorder avec le Plan stratégique national.
3. Identifier, parmi les stratégies proposées, celles pour lesquelles vous êtes prêts à assumer un rôle de leader en 2003 et quelles ressources vous êtes disposés à y consacrer. Dans votre discussion sur vos ressources, veuillez décrire vos ressources existantes et aussi celles que vous croyez pouvoir obtenir en présentant une demande de financement. Veuillez également identifier les stratégies pour lesquelles vous êtes prêts à assumer un rôle de second plan en 2003.
4. Indiquez si votre organisation est en mesure d'assurer une infrastructure organisationnelle pour la « coalition » décrite à la cible 7.

7. Conclusion

Des tendances et des faits récents offrent au secteur biologique canadien une occasion inouïe de capitaliser sur le travail déjà réalisé et de planifier méthodiquement son propre avenir. Les marchés, les gouvernements et le secteur agricole conventionnel manifestent une volonté accrue d'aider le secteur biologique à progresser. Un esprit de collaboration est en train de renaître au sein du secteur biologique après des années de discordes. On observe une tendance au respect des divergences qui existent relativement au développement du secteur biologique, conjuguée à une volonté, manifestée par la majorité des intervenants, à conclure des ententes sur plusieurs enjeux spécifiques et généraux. Ce Plan, nous le souhaitons, permettra à cet esprit de collaboration de faire en sorte que nos projets soient menés à terme.

Notes et références

- 1 Pretty, J. *et al.* 2000 (in press). An assessment of the external costs of UK agriculture. *Agricultural Systems*.
- 2 Pretty, J. Centre for Environment and Society, University of Essex, personal communication, Juillet 2000.
- 3 Schmid, O. 1994. Agricultural policy and impacts of national and regional government assistance for conversion to organic farming in Switzerland. In: N.H. Lampkin and S. Padel (eds.). **The Economics of Organic Farming: an international perspective**. CAB International, Wallingford, Oxon, UK. Pp. 393-410.
- 4 Stonehouse, D.P. *et al.* 1997. Holistic approaches to natural resource management and environmental care. *Journal of Soil and Water Conservation* 52:22-25.
- 5 Loeffler, A. 1999. *Strategies for the development, implementation and monitoring of agricultural nonpoint source pollution control programs in Ontario*. Ministry of the Environment, Toronto.
- 6 McRae, T. *et al.* (eds.). 2000. *Environmental Sustainability of Canadian Agriculture: report of the agri-environment indicators project*. AAFC, Ottawa.
- 7 Emissions de N₂O (1996) = 120 Ktonnes; Emissions de CH₄O (1996) = 1074 Ktonnes.
- 8 McRae, T. *et al.* (eds.). 2000. *Environmental Sustainability of Canadian Agriculture: report of the agri-environment indicators project*. AAFC, Ottawa.
- 9 Agriculture and Agrifood Climate Change Table. 2000. Reducing Greenhouse Gas Emissions for Agriculture: Options Paper. National Climate Change Secretariat. *Publication #: 2028/E*.
- 10 Agriculture and Agrifood Climate Change Table. 2000. Reducing Greenhouse Gas Emissions from Agriculture: Options Paper. National Climate Change Secretariat. *Publication #: 2028/E*.
- 11 Emissions de engrais = 20 Mt CO₂ equivalents, (1996).
- 12 IPCC Working Group II. 1996. *Technologies, Policies and Measures for Mitigating Climate Change*. IPCC, Geneva.
- 13 Pour un prélèvement des revues, voyez Arden-Clarke, C. and Hodges, R.D. 1987. The environmental effects of conventional and organic/biological farming systems. I: soil erosion with special reference to Britain. **Biological Agriculture and Horticulture** 4:309-357; Arden-Clarke, C. and Hodges, R.D. 1988. The environmental effects of conventional and organic/biological farming systems. II: soil ecology, soil fertility and nutrient cycles. **Biological Agriculture and Horticulture** 5:223-287; Arden-Clarke, C. 1988. The environmental effects of conventional and organic/biological farming systems. IV: farming system impacts on wildlife and habitat. Research Report RR-17. Political Ecology Research Group, Oxford, UK; de Vries, G.J.H. *et al.* 1998. **Ecological Sustainability of Agriculture and Horticulture- A Comparison of 'organic' and 'Milieukeur'**. Centre for Agriculture and Environment, Utrecht, The Netherlands; Haas, G., Wetterich, F., and Kopke, U. (2001) Comparing intensive, extensified and organic grassland farming in southern Germany by process life cycle assessment. **Agriculture, Ecosystems & Environment** 83(1/2) 43-53; Pretty, J.N. *et al.* 2000. An assessment of the external costs of UK agriculture. **Agricultural Systems** 65:113-136.; Pretty, J.N. and Ball, A. 2001. **Agricultural Influences on Carbon Emissions and Sequestration: A Review of Evidence and the Emerging Trading Options**. Centre for Environment and Society and Department of Biological Sciences, Occasional Paper 2001-03. University of Essex, UK.
- 14 Le compostage et le labour sont parfois invoqués comme des raisons de ne pas appuyer l'agriculture biologique à titre de stratégie de réduction des gaz à effet de serre. Le combustible requis pour le labour est souvent décrié par les détracteurs de l'agriculture biologique : « Fuel use increases relative to no-till operations is usually a relatively part of total farm greenhouse gas fluxes (Robertson, G.P. *et al.* 2000. Greenhouse gases in intensive agriculture: contributions of individual gases to the radiative forcing of the atmosphere. *Science* 289 (15 Sept):1922-1925) ». Cependant, afin de générer un gain au chapitre de la séquestration du carbone, un système ou une pratique de gestion doit a) augmenter la quantité de carbone qui entre dans le sol sous la forme de résidus de culture ou b) diminuer le rythme de décomposition du carbone dans le sol. Ce qui importe est que la quantité de carbone qui est incorporé au sol soit supérieure au taux de décomposition. Les agriculteurs biologiques ajoutent généralement au sol beaucoup plus de carbone organique et sous des formes plus diversifiées que les agriculteurs conventionnels et ceux qui cultivent sans labour. Il est prouvé que l'ajout d'une diversité de matériaux carbonés avec un rapport C/N approprié constitue une banque plus stable de matière organique dans le sol. Réf. : Cf. Willson, T.C. *et al.* 2001. Biologically active soil organic matter fractions in sustainable cropping systems. *Applied Soil Ecology* 16:63-76.

- 15 Un résumé de l'étude a été présenté par les auteurs : Ulrick Kopke and Guido Haas et publiés dans la revue *New Farmer and Grower*, printemps 1996.
- 16 Drinkwater, L.E. et al. 1998. Legume-based cropping systems have reduced carbon and nitrogen losses. *Nature* 396:262-265; Liebhardt, W.C. et al. 1989. Crop production during conversion from conventional to low-input methods. *Agronomy Journal* 81:150-159.
- 17 Robertson, G.P. et al. 2000. Greenhouse gases in intensive agriculture: contributions of individual gases to the radiative forcing of the atmosphere. *Science* 289 (le 15 septembre): 1922-1925.
- 18 Paul Voroney, University of Guelph, personal communication, Novembre 1999.
- 19 Welsh, R. 1999. *The economics of organic grain and soybean production in the US mid-west*. PSPR#13. Henry A. Wallace Institute for Alternative Agriculture, Beltsville, MD.
- 20 Helmers, G.A. et al. 1986. An economic analysis of alternative cropping systems for east-central Nebraska. *American Journal of Alternative Agriculture* 1:153-158.
- 21 MacRae, R.J. and Mehuys, G.R. 1985. The effect of green manuring on the physical properties of temperate-area soils. *Advances in Soil Science* 3:71-94.
- 22 Voir, par exemple, les normes avec la pertinence internationale développées par le International Federation of Organic Agriculture Movements (IFOAM) <http://www.ifoam.org>.
- 23 Estimations du *World Wildlife Fund Canada*.
http://www.wwfcanada.org/satellite/prip/factsheets/PRIP_PesticidesManagement.pdf
- 24 Voir les études résumées dans le cahier de la FAO. 2000. *Food safety and quality as affected by organic farming*. Twenty Second FAO Regional Conference for Europe, Porto, Portugal, Juillet 2000.
- 25 Par exemple la compilation de : Woese, K. et al. 1997. A comparison of organically and conventionally grown foods – results of a review of the relevant literature. *J. Sci. Food Agric*:74: 281-293.
- 26 FAO. 2000. *Food safety and quality as affected by organic farming*. Twenty Second FAO Regional Conference for Europe, Porto, Portugal, Juillet 2000.
- 27 FAO. 2000. *Food safety and quality as affected by organic farming*. Twenty Second FAO Regional Conference for Europe, Porto, Portugal, Juillet 2000.
- 28 MacRae, R.J. et al. 1990. Farm-scale agronomic and economic conversion to sustainable agriculture. *Advances in Agronomy* 43:155-198; Stanhill, G. 1990. The comparative productivity of organic agriculture. *Agriculture, Ecosystems and Environment* 30:1-26; Lampkin, N.H. and Padel, S. (eds). 1994. *The Economics of Organic Farming: An international perspective*. CAB International, Wallingford, Oxon, UK.; Pretty, J.M. 1995. *Regenerative Agriculture*. IISD, London.
- 29 Les rendements comparés avec les systèmes conventionnels sont en fonction de l'intensité des systèmes conventionnels. Par conséquent, dans les systèmes culturaux intensifs de l'Europe, les rendements en mode biologique sont relativement moins élevés, par contre, ils sont souvent comparables ou plus élevés dans les systèmes culturaux extensifs de l'Amérique du Nord et de l'Australie. Voir : Padel, S. and Lampkin, N.H. 1994. Farm-level performance of organic farming systems: An overview. In: N.H. Lampkin and S. Padel (eds.). **The Economics of Organic Farming: an international perspective**. CAB International, Wallingford, Oxon, UK. Pp. 201-219.
- 30 Padel, S. and Lampkin, N.H. 1994. Farm-level performance of organic farming systems: An overview. In: N.H. Lampkin and S. Padel (eds). *The Economics of Organic Farming: an international perspective*. CAB International, Wallingford, Oxon, UK. Pp. 201-219.
- 31 MacRae, R.J. et al. 1990. Farm-scale agronomic and economic conversion to sustainable agriculture. **Advances in Agronomy** 43:155-198; Lampkin, N.H. and Padel, S. (eds.). 1994. **The Economics of Organic Farming: an international perspective**. CAB International, Wallingford, Oxon, UK.

- 32 MacRae, R.J. *et al.* 1990. Farm-scale agronomic and economic conversion to sustainable agriculture. *Advances in Agronomy* 43:155-198; MacRae, R.J. *et al.* 1990. Policies, programs and regulations to support the transition to sustainable agriculture in Canada. *American Journal of Alternative Agriculture* 5(2):76-92.
- 33 Drinkwater, L.E. *et al.* 1998. Legume-based cropping systems have reduced carbon and nitrogen losses. *Nature* 396:262-265; Welsh, R. 1999. *The Economics of Organic Grain and Soybean Production in the Midwestern United States*. Henry A. Wallace Institute for Alternative Agriculture, Washington. MacRae, R.J. *et al.* 1990. Farm-scale agronomic and economic conversion to sustainable agriculture. *Advances in Agronomy* 43:155-198.
- 34 Girt, J. 1992. *The Environmental Impact of Farm Support Policies in Ontario*. Report to the Policy Committee, Ontario Round Table on Environment and Economy. Janvier, 1992.
- 35 Lockeretz, W. 1989. Comparative local economic benefits of conventional and alternative cropping systems. *American Journal of Alternative Agriculture* 4:75-83; Madden, J.P. and Dobbs, T.L. 1990. The role of economics in achieving low input farming systems. In: C.A. Edwards *et al.* (eds). *Sustainable Agriculture Systems*. Soil and Water Conservation Society, Ankeny, IA. pp. 459-477.
- 36 MacRae, R.J. *et al.* 1990. Farm-scale agronomic and economic conversion to sustainable agriculture. *Advances in Agronomy* 43:155-198.
- 37 Lampkin, N.H. and Padel, S. 1994. Organic farming and agricultural policy in Western Europe: An overview. In: N.H. Lampkin and S. Padel (eds). *The Economics of Organic Farming: An international perspective*. CAB International, Wallingford, Oxon, UK. pp. 437-456.
- 38 Lampkin, N. *et al.* 1999. *The Policy and Regulatory Environment for Organic Farming In Europe: Organic Farming in Europe: Economics and Policy*, Volume 1. University of Hohenheim, Stuttgart, Germany.
- 39 Les études référencées dans cette section ne différencient pas nécessairement entre les agriculteurs biologique et des autres formes de production soutenable.
- 40 Lasley, P. *et al.* 1993. Is sustainable agriculture an elixir for rural communities? *American Journal of Alternative Agriculture* 8:133-139; Bird, E. *et al.* (eds). 1995. *Planting the Future: developing agriculture that sustains land and community*. Iowa State University Press, Ames.
- 41 Kleinschmidt, L. *et al.* 1994. *Community impacts of sustainable agriculture in Northern Cedar County, Nebraska*. Center for Rural Affairs, Walthill, Nebraska.
- 42 Flora, C.B. 1995. Social capital and sustainability: agriculture and communities in the Great Plains and Corn Belt. *Journal Paper #J-16309*, Iowa Agriculture and Home Economics Experiment Station, Ames Iowa.
- 43 Lockeretz, W. 1989. Comparative local economic benefits of conventional and alternative cropping systems. *American Journal of Alternative Agriculture* 4:75-83.
- 44 Northwest Area Foundation. 1994. *A Better Row to Hoe: the economic, environmental, and social impact of sustainable agriculture*. Northwest Area Foundation, St. Paul, MN.
- 45 Goreham, G.A. *et al.* 1995. Community trade patterns of conventional and sustainable farmers. In: E. Bird *et al.* (eds). *Planting the Future: Developing an agriculture that sustains land and community*. Iowa State University Press, Ames. pp. 131-146.
- 46 Actuellement les aliments biologiques représentent de 1 à 2 % du panier d'épicerie canadien. Avec un taux de croissance annuel de 25 %, il est envisageable qu'ils représentent 10 % du panier d'ici 2010. À noter que la plupart de ces estimés ont été faits avant les bouleversements économiques liés aux événements du 11 septembre 2001. Ces estimés demeureront réalistes dans la mesure où les conséquences de ces événements seront déterminantes.
- 47 En utilisant les ventes annuelles au détail des principales catégories de produits alimentaires dans les épiceries et dans les supermarchés sous bannière (AC Nielsen and AAFC, http://www.agr.gc.ca/food/consumer/mrkcreports/acnielsen/acnielsen/tables/consum_exp_e.html), ces produits et marchandises représenteraient jusqu'à 10 % du total des ventes au détail.
- 48 Cela signifie que l'approvisionnement intérieur doit croître plus rapidement que la demande intérieure, puisqu'on estime qu'entre 85 90 % de la consommation canadienne actuelle d'aliments biologiques provient des importations. Statistique Canada estime que les ventes annuelles au détail d'aliments et de boissons non alcoolisées s'élèvent à environ 55 G\$. Si le secteur

biologique atteint 10 % des ventes, cela représenterait 5,5 G\$. L'atteinte de cet objectif signifie que les ventes au Canada de produits biologiques produits au pays atteindraient 2,2 G\$. Les ventes totales de produits biologiques sont actuellement de 0,8 G\$. De ce montant, environ 15 % est constitué de ventes de produits biologiques canadiens. Ceux-ci devraient passer de 120 M\$ à 1,9 G\$, soit une augmentation annuelle de 30 à 35 % au cours des dix prochaines années.

49 Cela implique que la proportion commercialisable des récoltes biologiques augmente en général avec le temps, grâce à l'acquisition accrue de savoir-faire en mode de production biologique. Ainsi, compte tenu de l'importance relative des objectifs de croissance de ventes au détail pour des denrées précises, il est important d'augmenter les superficies affectées à l'agriculture biologique pour toutes ces denrées. La proportion actuellement dominante de terres biologiques affectées aux pâturages devra être amoindrie. En supposant une correspondance approximative entre la croissance des ventes intérieures de produits biologiques et celle des superficies cultivées en mode biologique, celles-ci, estimées actuellement à 840 000 acres (environ 1 % de la superficie totale au pays), devraient passer en 2010 à environ 13,5 millions d'acres, soit en gros 15 % du total de la superficie agricole actuelle au Canada.

50 Selon Statistique Canada, seulement 20 % des fermiers canadiens tirent plus de 50 % de leur revenu familial de leur exploitation agricole, et 44 % des fermiers ont un revenu net à la ferme nul ou négatif en 1995. (<http://www.statcan.ca/english/censusag/apr26/can2.htm>). Dans le secteur agricole conventionnel, le revenu net annuel était aux environs de 20 000 \$ en 1996 (<http://www.statcan.ca/english/censusag/can.htm>). Cette année-là, le retour sur l'investissement en agriculture conventionnelle était en moyenne de 3 % (<http://www.statcan.ca/english/censusag/can.htm>). Afin de satisfaire les agriculteurs biologiques, il faudrait que soient réalisées de bien meilleures performances que dans le secteur conventionnel. À noter qu'en comparaison de la ferme conventionnelle, la ferme biologique moyenne devrait nécessiter beaucoup moins d'équité et d'endettement au chapitre du terrain, des bâtiments, de la machinerie, de l'équipement et des animaux. De plus, dans plusieurs filières, les agriculteurs biologiques peuvent générer un revenu net plus élevé avec moins d'investissements en capital que lorsqu'ils étaient en production conventionnelle.

51 La différentiel de prix est inférieur à 1 5% dans plusieurs régions et pour plusieurs aliments. Il n'existe pas de statistiques nationales. Cependant, les gens de l'industrie estiment que le panier moyen d'aliments coûterait environ 25 % de plus s'il était biologique. A noter que cette différence de prix n'assurera pas à elle seule l'accessibilité des produits biologiques. Quelques études démontrent que des produits biologiques sont disponibles à des prix équivalents à ceux des produits conventionnels lorsque les consommateurs modifient aussi leur diète et font leurs achats dans des systèmes coopératifs.

52 Il existe plusieurs façons de mesurer ceci. De façon quantitative, il existe de nombreuses entreprises, et le secteur biologique est déjà avancé dans l'atteinte du 10 %, puisque environ 300 transformateurs et distributeurs transigent des produits biologiques, sur les 3000 entreprises de transformation que compte le Canada. En termes de valeur de production, la barre est plus haute, puisque 30 % des transformateurs mettent en marché 90 % du volume des ventes. 10 % de ces dernières représenteraient 4 G\$ pour le secteur biologique canadien (<http://www.agr.ca/food>).

53 Selon Statistique Canada, le revenu avant impôt des transformateurs alimentaires conventionnels équivaut d'ordinaire à 50 % de la marge brute, moins les dépenses courantes. Ensuite, l'impôt sur le revenu est déduit pour obtenir le revenu après impôt. Celui-ci servirait à payer les dividendes et à établir le rendement sur les investissements (RSI), les investissements étant la somme de l'avoir-propre et des dettes servant à financer l'entreprise. Ainsi, notre estimation voudrait être que le RSI se situe entre 5 et 15 %.

54 Jules Pretty a résumé, à partir de données reconnues pour leurs limites, des estimations à savoir que la création d'emploi en agriculture biologique est de un emploi de plus par ferme qu'en agriculture conventionnelle (Pretty, J. 1998. **The Living Land**. Earthscan Publication, London.)

55 Russell Christianson et Anne Macey ont été les principaux rédacteurs de cette section, qui reprend aussi largement les résultats de la recherche effectuée par Robert Beauchemin et présentée sous le titre « Le marché biologique » lors du 11^e Colloque sur la gestion agricole du GIGAE (Mapaq-Estrie), janvier 2002.

56 Cette section est un résumé d'un article de Anne Macey, paru dans l'édition Hiver 2002 du magazine **Eco-Farm & Garden**.

57 La croissance est de 64 %, compte non tenu des aires de riz sauvages récoltées.

58 Ces données ont aussi été compilées par Anne Macey. En fait, les effectifs peuvent être inférieures à ce qui est indiqué, puisque certains distributeurs peuvent être certifiés biologiques par plus d'un organisme.

59 United States Department of Agriculture, Attache Report, "The Organic Food Market in Canada", 1997; Julia Drake, "Growing, Growing . . .", **Canadian Grocer**, Jan/Feb 2001.

60 *ibid.*, cité dans Saskatchewan Agriculture and Food, June, 2000.

61 **Canadian Grower**, "The Canadian Grocery Industry", 1997; John Motes, "Organic Foods: Major Opportunity or Perpetual Market Niche", McLean VA, November 1999; **Natural Foods Merchandiser**, New Hope Publications, December 1999; and Canadian Health Foods Association, 1999. Note: Ces chiffres n'incluent pas ceux des grandes surfaces, des clubs de consommateurs, des pharmacies et des boulangeries, lesquels avec leurs \$14 milliards de ventes de produits d'épicerie en 2000, font passer le total des ventes à \$70,6 Milliards.

62 Denise Foote, "wholehealth", **Canadian Grocer**, June 2001, pgs 39-40.

63 Hasulo, S.2000. The whole story on whole health: why supermarkets are starting to pump up their wellness offerings. **Canadian Grocer** March 2000 (on-line). <http://www.cdngrocer.com>

64 Anonyme : "Tracking Nutrition Trends", **Imprint**, September 1995.

65 Données originales de : Organic Marketing Coalition, 1988 and 1989. Origins Co-operative, 1994.

66 Données originales de : Organic Marketing Coalition, 1988 and 1989. Origins Co-operative, 1994.

67 Un échantillonnage de 30 assure un degré de confiance de 85 %, c'est à dire que, statistiquement, la différence est significative entre les catégories lorsque la différence est égale ou supérieure à 15 %.

68 Hartman Group., Seattle, janvier 2000: **The Organic Consumer Profile**.

69 Peter Diekmeyer, "Are Canada's Retailers Ripe for the Pickin'?", **Canadian Grocer**, Juin 2001, pp. 20-23.

70 Peter Diekmeyer, "Are Canada's Retailers Ripe for the Pickin'?", **Canadian Grocer**, June 2001, pgs. 20-23.

71 Pollan, M 2001. «How organic became a marketing niche and a multi-billion dollar industry. Naturally», **The New York Times Magazine**, May 13, 2001.

72 Pollan, M 2001. How organic became a marketing niche and a multi-billion dollar industry. Naturally, **The New York Times Magazine**, May 13, 2001.

73 Horizon Organic Dairy, October 11, 2001. <http://www.horizonorganic.com/>

74 Novak, M. and Southworth, G. 1999. Building a Controlled Label Program, **Co-operative Grocer Online**, #82, May-June 1999. <http://www.cooperativegrocer.com/>

75 Russell Christianson est le principal rédacteur de cette section.

76 U.S. Department of Agriculture, Foreign Agricultural Service. 2000. **AgExporter** June 2000.

77 La récession économique globale reliée au événements du 11 septembre 2001 pourrait avoir une incidence sur ces projections.

78 Myers, S. and Rosie, S.L. Facts and Stats - TheYear in Review. **Organic and Natural News** Decembre 2000.

79 Myers, S. and Rosie, S.L. Facts and Stats - TheYear in Review. **Organic and Natural News** Decembre 2000; The Hartman Group. 2000. **The Organic Consumer Profile**. The Hartman Group, Seattle. Janvier 2000; ACNeilson's **Homescan Consumer Panel**, 1998.

80 Food Marketing Institute. 2000. **Trends in the U.S.: Consumer Attitudes and the Supermarket 2000**. FMI, Washington.

81 Roper Starch Research, quoted in Peterson, T. 2000. Climbing on the Organic Gravy Train. **Business Week** 21 Août 2001. <http://www.businessweek.com> .

82 Peterson, T. 2000. Climbing on the Organic Gravy Train. **Business Week** Août 21, 2001. <http://www.businessweek.com> .

83 International Trade Centre UNCTAD/WTO. 1999. **Organic Food and Beverages: world supply and major European markets**. Octobre, 1999.

84 Norfelt, T.F. 2000. **Organic Agriculture in Denmark**. Center for Organic Agriculture, Copenhagen, Denmark. 21 Juin 2000.

85 Reuters Business Insight. 1999. 100% organics in 2004 - a US\$15.9bn segment. **Reuters** November 1999 (info@rbi-reports.com)

86 Lampkin, N., quoted in Ames, P. 1999. Organic Food Boom: 10% of European Farms will be Organic by 2005. **Associated Press** 27Decembre1999.

87 Market Research Centre and the Canadian Trade Commissioner Office. 2001. The Organic Food in Japan. Department of Foreign Affairs and International Trade. Janvier 2001. <http://sea.agr.ca/info/asia/e3208.htm> .

88 Twyford-Jones, P. and Doolan, R. 1998. **The International Market for Organic Food**. Rural Industry Business Services, Department of Primary Industries, Queensland, Janvier 1998, page *viii*.

89 Bernard Geier, CEO IFOAM, extriat d'une allocution, Guelph University Organic Conference, Janvier 2001.

90 En général pour les plus petites entreprises, ce n'est pas le cas.

91 Bien que les avantages nutritionnels des aliments biologiques sur les aliments conventionnels ne soient pas établis hors de tout doute, il existe assez de preuves pour justifier des études plus approfondies en vue de déterminer si les aliments biologiques procurent des avantages, sur le plan de la santé et de la nutrition, qui sont supérieurs à ceux que procurent les aliments conventionnels. Les études les plus probantes sont celles qui ont porté sur des animaux alimentés avec une diète biologique comparativement à une diète conventionnelle : Une tendance assez constante est observable à l'effet que la diète biologique améliore la reproduction, diminue la morbidité et la mortalité en bas âge. Les études comparant le contenu en nutriments des aliments biologiques et des aliments conventionnels sont beaucoup moins concluantes du fait qu'un très grand nombre de facteurs peuvent influencer les contenus nutritionnels. Le rédacteur principal de ce rapport a répertorié plus de 50 études anglophones vérifiées par des pairs qui, dans l'ensemble, suggèrent qu'il existe une relation de cause à effet à être explorée.

92 Ces secteurs connaissent des problématiques particulières qui ne feront pas l'objet d'une discussion dans le présent document.

93 Toronto Food Policy Council. 1995. Stories of Food Microenterprises and Implications for Community Economic Development. **TFPC Discussion Paper #5**, Toronto. http://www.city.toronto.on.ca/health/tfpc_discussion_paper.htm

94 Michelsen, J. *et al.* 2001. **Organic farming development and agricultural institutions in Europe: a study of 6 countries**. Organic Farming in Europe: Economics and Policy Volume 9. Université de Hohenheim, Stuttgart, Allemagne.

95 Le nombre d'organismes est impossible à établir en raison des restructurations en cours.

96 Gilbert Parent (AAC), tel qu'exprimé lors d'une conférence téléphonique en marge de la révision de la norme biologique nationale, en décembre 2001

97 Rundgren, G. 2002. Organics in Europe: lessons for North American agriculture. (allocution lors de la Guelph 2002 Organic Agriculture Conference, 24-27 Janvier 2002).

98 Cette approche s'applique aussi aux agriculteurs. Une proposition préliminaire a déjà été élaborée par le Social Investment Organization (Pour plus d'informations, communiquer avec M. Mike Driscoll, mike.driscoll@sympatico.ca).

99 Un certain nombre de plans d'action interreliés devraient être élaborés et mis en place. De plus, il serait logique que cette coalition assume un rôle de leader. Par exemple, il semble que le secteur biologique a besoin de se doter des éléments suivants :

1. Un plan de communications coordonné : « La bio, dans l'intérêt public ».
2. Une planification coordonnée de la recherche.
3. Une plateforme nationale de formation pour les professionnels et les agriculteurs.
4. Un système permettant d'identifier les expertises détenues par des cabinets et des organisations coopératives accessibles au secteur à des tarifs raisonnables (par l'entremise des organismes subventionnaires et des programmes existants pour l'élaboration de plans d'affaires, le développement de produits et l'appui aux études de marchés, financés à même des fonds des ministères provinciaux et fédéraux).
5. Un plan d'action pour le financement des innovations (c.à.d. que plusieurs de ces stratégies nécessiteront de modes de financement novateurs. Quelques-uns ont été proposés, tel qu'une « carte de crédit agricole » par John Wilcox).